

## La grève à CJRP tirerait à sa fin

(PC) — Les quelque 20 grévistes de la station radiophonique québécoise CJRP pourraient mettre fin à leur grève d'ici une semaine.

C'est ce qui ressort des indications fournies par le président de l'unité syndicale, M. Alain Pelletier, qui a précisé que les grévistes seront convoqués en assemblée générale lundi de la semaine prochaine "où, a-t-il dit, des décisions importantes pourraient être prises."

Chez les grévistes, on se refuse toujours à parler de l'abandon de la lutte qui perdure déjà depuis 16 mois, mais plusieurs faits tendent à indiquer qu'il en sera ainsi.

Ainsi, de 35 qu'ils étaient au début du conflit, les grévistes ne sont maintenant que vingt et la plupart d'entre eux seraient maintenant en quête d'un nouvel emploi.

Par ailleurs, au cours d'une rencontre entre l'exécutif des grévistes et le Syndicat canadien de la Fonction publique, on aurait pratiquement perdu espoir de voir le ministre fédéral du Travail, M. John Munro, intervenir dans le conflit.

On s'est en outre rappelé que la Commission canadienne des relations de travail a refusé d'examiner le dossier et que les grévistes, à toutes fins pratiques, échappent aux dispositions de la loi C-8 permettant d'imposer une première convention collective de travail lorsque les négociations échouent.

Le conflit de travail à CJRP, comme dans certaines autres unités du réseau Radio-Mutuel, a débuté il y a maintenant 16 mois, lorsque l'employeur a refusé toute négociation en vue de la signature d'une première convention collective.

# Le premier bébé-éprouvette est né

OLDHAM, nord-est de l'Angleterre (d'après AP, AFP, UPI et NYTNS) — La première naissance certifiée d'un bébé-éprouvette s'est produite hier soir à l'hôpital d'Oldham, près de Manchester.

Le bébé, une petite fille, est "dans une condition excellente" de même que sa mère, a indiqué le Dr Patrick Steptoe, le pionnier de cette méthode révolutionnaire de fécondation en laboratoire.

Une césarienne a dû être pratiquée, neuf jours avant terme, pour mettre au monde le bébé, dont le poids est de 2,688 kilogrammes (5 livres et 12 onces).

La grossesse de la mère, Mme Lesley Brown, âgée de 30 ans, avait

suscité un immense intérêt en Grande-Bretagne et partout au monde.

Bien que mariée depuis neuf ans, Mme Brown n'avait pas pu avoir d'enfants jusqu'à présent en raison d'une obstruction de ses trompes de Fallope.

L'éminent gynécologue de l'hôpital d'Oldham, le Dr Steptoe, 65 ans, un pionnier de l'insémination artificielle, a précisé qu'une cellule humaine est fertilisée en laboratoire et ensuite implantée dans l'utérus d'une femme où elle se développe jusqu'à la naissance.

**Le procédé**

Il a fait savoir que du fait que Mme Brown n'était pas en mesure de concevoir de façon normale, un oeuf a été

prélevé de ses ovaires et fertilisé avec le sperme de son mari dans une éprouvette et conservé pendant cinq jours en laboratoire, le temps de la formation des 64 premières cellules constituant l'oeuf humain. Puis, par une opération chirurgicale simple, l'oeuf a été réintroduit dans l'utérus de la femme, après qu'il la grossesse s'est déroulée normalement.

Le Dr Steptoe et un physiologiste de l'Université de Cambridge, le Dr Robert Edwards, ont passé 10 années à tenter d'obtenir un bébé-éprouvette.

Le Conseil de la recherche médicale de Grande-Bretagne a déclaré qu'il s'agissait probablement du premier bébé-éprouvette dans l'histoire de l'humanité. De telles expériences avaient été

signalées dans le passé, mais elles s'étaient soldées par des échecs durant la période de grossesse.

John, l'époux de Mme Brown, est chauffeur de camion et est âgé de 38 ans.

La presse britannique et américaine se sont toutes deux efforcées d'obtenir les droits exclusifs de publication de l'histoire de Mme Brown. Le "Daily Mail" de Londres a finalement acquis ces droits pour la somme de \$617,000.

Les docteurs Steptoe et Edwards avaient établi le sexe du bébé avant sa naissance, sans en informer Mme Brown.

Le seul problème qui s'est posé pendant la grossesse de la mère a été

un petit empoisonnement du sang, mais ses médecins y ont rapidement remédié.

**Un grand débat**

L'annonce de la grossesse de Mme Brown avait suscité un débat sur la moralité du procédé.

Il s'agit, tout d'abord et avant tout, d'une technique révolutionnaire de lutte contre la stérilité, dont de nombreuses femmes pourraient profiter.

Cependant, cette réussite risque de soulever une tempête de protestations et de contestations chez les chefs d'églises, chez les théologiens et chez les hommes politiques.

En effet, cette méthode ouvre de (Suite à la page A2, 4e col.)

# LE SOLEIL

68 PAGES

6 CAHIERS

QUEBEC, MERCREDI 26 JUILLET 1978

82e ANNEE, No 16

PRIX 25¢

REMY BEAULIEU & ASSOCIES  
DOCTEURS EN OPTOMETRIE  
376, du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417  
(En haut Société des Alcools)

## Les congés de maternité: autre conflit Ottawa-Québec

par Claude VAILLANCOURT

La mise en application du programme de congé de maternité ne pourra sûrement pas s'effectuer avant le mois d'octobre 1978.

Ce long délai est imputable à de nombreux facteurs politiques et administratifs dont l'un des plus cruciaux est, certes, le débat qui oppose Québec et Ottawa quant aux versements des allocations aux nouvelles mères.

LE SOLEIL a appris de source autorisée l'existence d'un nouveau conflit entre les deux paliers de gouvernement en rapport avec la décision prise par le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, d'allouer une somme de \$5,8 millions pour défrayer une partie du coût du congé de maternité.

L'objectif gouvernemental est de verser un montant équivalent à trois semaines de prestations selon le taux de la Commission d'assurance-chômage (CAC) alors que l'organisme de juridiction fédérale accorde actuellement quinze (15) semaines de prestations aux femmes en congé de maternité.

Mais tandis que les règlements de la CAC permettent à l'employeur de verser une somme supplémentaire aux prestations sans que la nouvelle mère n'en soit pénalisée, ces mêmes règlements prévoient une diminution égale des prestations si l'argent provient d'un tiers, d'une source autre que l'employeur.

En d'autres termes, cela signifie que si le Québec, qui n'est pas l'employeur de toutes les femmes au travail, accordait l'équivalent de trois semaines de prestations, selon son désir original, la Commission d'assurance-chômage ne verserait-elle que douze (12) semaines de prestations.

Et le Québec n'est pas intéressé à financer Ottawa sur cet aspect d'autant plus que les nouvelles mères québécoises ne retireraient pas plus d'argent.

**L'administrateur**

Le second aspect du problème a trait aux modalités entourant le versement de ces sommes.

Bien que la loi adoptée par l'Assemblée nationale, le 8 juin, confie à la Commission du salaire minimum la tâche de déterminer, par ordonnance, les modalités du congé de maternité et l'indemnité afférente, s'il y a lieu, il n'est pas encore tout à fait certain que

ce soit ce même organisme qui administrera ce programme, du moins en ce qui regarde le versement des allocations.

Qui du ministère des Affaires sociales, de la Commission du salaire minimum ou d'un autre organisme recevra les \$5,8 millions prévus au budget, de quelle façon les sommes seront-elles versées et quelles seront les modalités de contrôle, la Commission du salaire minimum voulant conserver son autonomie?

Dans les milieux gouvernementaux, on nous assure que la décision sera prise "très bientôt".

Notons enfin que la Commission du salaire minimum doit être en mesure de posséder le personnel suffisant pour voir à l'application de l'ordonnance.

Car il ne suffit pas de verser les chèques; il faut aussi répondre aux nombreuses plaintes qui risquent d'être logées en cas de non-respect de l'ordonnance.

On sait qu'en vertu de la loi 43, aucun employeur ne pourra congédier, suspendre ou déplacer une salariée qui exerce son droit ou tout salarié qui porte plainte.

**La consultation**

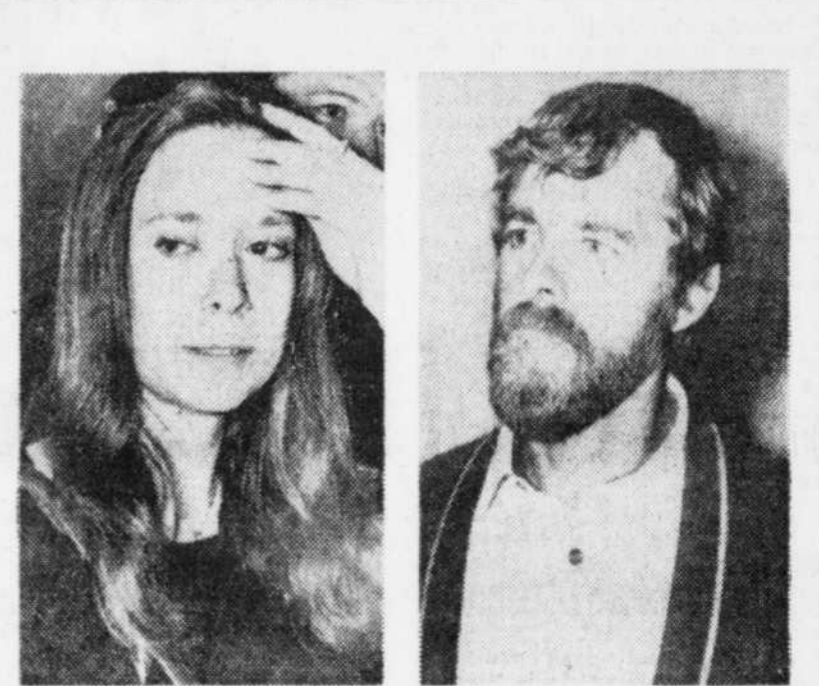
Finalement, un troisième point vient retarder la mise en application du programme.

Désireux d'éviter le plus de frictions possibles avec les différents partenaires du monde québécois du travail, le ministre Pierre-Marc Johnson a invité la Commission du salaire minimum à tenir des auditions publiques avant toute nouvelle ordonnance.

La Commission devrait faire paraître un avis, en ce sens, dans les prochains jours par l'entremise de la Gazette officielle.

Un délai de 30 jours sera accordé aux groupes intéressés à se prononcer sur le sujet, un autre délai de 30 jours sera pris par l'audition des mémoires et une période correspondante sera prise pour évaluer le tout.

L'audition devrait permettre aux intervenants d'émettre leur point de vue sur les modalités d'application du programme et non sur les principes du plan.



Alyn Chesselet

Tom Horsley

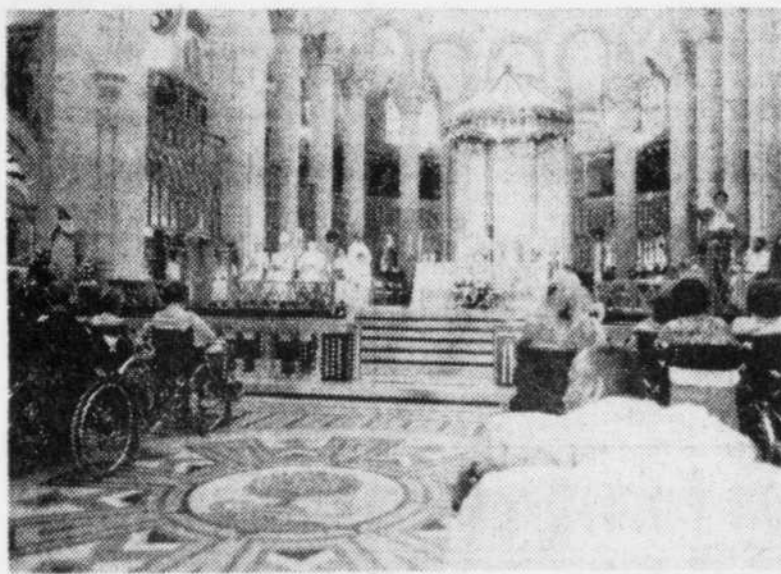
### Procès pour bris de rendez-vous

SAN FRANCISCO (AP) — Un jeune comptable, Tom Horsley, 30 ans, avait donné un rendez-vous en février dernier à une serveuse de bar, Mlle Alyn Chesselet, 31 ans, pour aller voir une comédie musicale, mais la jeune femme n'est pas venue. Alors, son amoureux a porté plainte contre elle et il lui réclame \$38 de dommages et intérêts.

M. Horsley préférerait cependant gagner le cœur de sa belle plutôt que son procès. Ils se sont présentés tous les deux lundi soir devant un tribunal de San Francisco, et le juge a mis l'affaire en délibéré après avoir entendu leurs arguments.

Le comptable, qui était muni d'un carton représentant un cœur brisé rouge, a fait valoir que le rendez-vous dont il était convenu avec Mlle Chesselet était un contrat oral, qu'elle a rompu. Il lui demande donc de lui rembourser les frais de déplacement qu'il a consentis pour aller au rendez-vous, ainsi que le temps qu'il a perdu: soit 17 cents par kilomètre pour les 160 km du trajet aller-retour à San Francisco, 8,50 dollars par heure pour les deux heures d'attente, et en outre \$4 de frais de justice. M. Horsley avait assisté au spectacle seul, et il avait revendu le billet qu'il avait pris pour la jeune femme.

## mercredi



Le Soleil, Jean Vallières

### La fin de la neuvaïne à "la bonne sainte Anne"

C'était hier l'inauguration solennelle, par Mgr Philippe Lussier, ancien évêque de Saint-Paul, en Alberta, des célébrations de la fête de sainte Anne qui connaissent leur apogée, aujourd'hui.

texte et photos en page A-3

### Rose l'a eu

Le cogneur des Reds de Cincinnati a établi un record de la Ligue nationale de baseball avec une 38e partie consécutive avec au moins un coup sûr.

page C-1

### Transaction de \$1,5 milliard

La compagnie d'assurance-vie Manufacturers a acheté pour \$1,500,000,000 les actifs canadiens de la société britannique Standard Life.

page D-1

## alimentation



### Au lieu du boeuf

Le prix élevé du boeuf devrait pousser le consommateur à modifier ses attitudes alimentaires et à se procurer des aliments moins coûteux.

page B-3

## météo

Nuageux et averses. Vents modérés. Aperçu pour demain: nuageux avec quelques averses.

Détails, page F-2

### \$5,000,000

### seront investis

Un important plan de gestion est dévoilé pour la gestion de la forêt domaniale des Appalaches.

page B-2

## sommaire

Annonces classées	F-2 à F-14
Arts et lettres	D-8
Bridge	F-13
Consommation	C-9
Décès	F-15
Economie-finances	D-1 à D-4
Feuilleton	F-4
Hier et aujourd'hui	E-1 à E-8
Horoscope	F-13
Information régionale	B-2
Mot mystère	F-2
Mots croisés	F-3
Où aller à Québec	D-10
Page documentaire	A-5
Patron	F-3
Pierre Champagne	A-11
Sport	C-1 à C-4
Télévision	D-9

## Le concessionnaire de Loto-Canada est un millionnaire en puissance

par Jacques DALLAIRE

"Vous voyez-vous millionnaire? Un jour, ce sera ton tour... peut-être. Gages-tu?"

Si, comme le commun des mortels, vous misez \$10 ou risquez un "vieux \$2" dans l'espoir de raffler le gros lot, vos chances de gagner sont minces comparativement à celles d'un petit groupe d'individus qui, quant à eux, sont certains de toucher le magot à tous les tours!

Il s'agit des concessionnaires qui font partie d'un petit clan sélect, d'un discret club de millionnaires.

Un concessionnaire est une personne ou une "entité morale" incorporée ou enregistrée qui alimente des distributeurs ou vendeurs de billets de loteries dans une région ou un groupe de comtés donnés, moyennant généreuse commission.

La première condition d'admissibilité: être autant que possible du "bon bord" politique.

Ce portrait du parfait petit concessionnaire s'applique maintenant spécifiquement aux concessionnaires de Loto-Canada, car à Loto-Québec, les années de vache grasse sont révolues.

Pour comprendre le fonctionnement du système, il importe de faire un peu d'histoire.

Quand Loto-Québec fut instituée en 1970, sous le gouvernement de l'Union nationale, marquant le lancement des loteries mini, inter et super, une quarantaine de bons "bleus", et parmi eux le "sénateur" Serge A. Savard, défenseur chez les Canadiens de Montréal de la Ligue nationale de hockey, commencèrent à "faire la passe".

Ces braves gens se partagèrent la province de Québec en fonction du nombre de circonscriptions électorales. Ainsi, un concessionnaire pouvait posséder un territoire regroupant plusieurs comtés, ce qui était d'autant plus lucratif si ces comtés étaient regroupés sur l'île de Montréal ou les environs où Loto-Québec effectuait plus de la moitié de ses ventes.

**Un nid de patronage**

En 1972, sous l'administration libérale, était créée Loto-Perfecta, rapidement attribuée à une grappe de bons "rouges".

"C'était absolument scandaleux, un véritable nid de patronage", a commenté le président de Loto-

Québec, M. Jean-Marc Lafaille, au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL au siège social de la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec, à Montréal.

Il était devenu pratiquement impossible de faire marche arrière, sous peine de "suicide politique", car le système était au mains tant d'organismes que d'influents personnages grenouillant dans tous les comtés de la province.

La règle était simple: les concessionnaires touchaient 10 pour 100 de remise (commission) sur l'ensemble des ventes de billets à chaque tirage, ventes brutes il va sans dire. Ils remettaient 5 pour 100 de leur remise aux distributeurs et détaillants de leur territoire et se réservaient 5 pour 100.

A ce rythme, il n'est pas étonnant, comme on le souligne à Loto-Québec, que plusieurs aient réalisé une véritable fortune.

Il en est même qui jouèrent sur deux tableaux à la fois, s'occupant de la vente de la loterie olympique, en même temps qu'ils possédaient une concession de Loto-Perfecta.

**Système repensé**

Avec l'arrivée au pouvoir du Parti

québécois, le système de concessions de Loto-Québec a été entièrement repensé. Depuis le 1er janvier 1978, tous les concessionnaires des diverses loteries provinciales sont à l'emploi (Suite à la page A2, 1re col.)



**LE SOLEIL EST REVENU... FAUT FETER ÇA!**

**REMPLISSEZ VOTRE COUPON DE PARTICIPATION AU CONCOURS**



pour vous mériter l'un des 4 voyages "L'Eurobalade" offerts par Le Soleil en collaboration avec Air Canada, Tours Mont-Royal. En plus, \$500.00 d'argent de poche par couple!



NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_

Remplissez ce coupon et postez-le à:  
**LE SOLEIL "CONCOURS L'EUROBALADE"**  
390 est, St-Vallier, Québec, G1K 7J6

**Le concessionnaire...**

(Suite de la première page)

même de la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec. Ainsi, chaque concessionnaire a été ou est embauché, selon qu'il répond aux critères de sélection de la Société (expérience de la vente, etc.) et reçoit \$25,000 bruts par an (dépenses incluses). Quel que soit son territoire de vente en province, chaque concessionnaire a la même charge de travail.

Ces modifications provoquent un curieux exode. Coïncidence sans doute, la majorité des ex-concessionnaires de Loto-Perfecta se retrouvent soudainement sous la coupe de Loto-Canada, où ils perpétuent "l'ancien système", soit une remise de 10 pour 100 sur le total brut des ventes de billets.

Loto-Canada compte 107 concessionnaires au pays, dont 46 au Québec. En moyenne, chaque concessionnaire "se fait" facilement \$100,000 par an, à raison de six (6) tirages par an de Loto-Canada.

De ce groupe, on relève le nom du comédien-chanteur-interprète-compositeur Jean Lapointe, associé à M. J.N. Richard, sous la raison sociale Invest. J.M.L. Inc.

Certains alléguent que la liste des concessionnaires de Loto-Canada est "publique", sauf que le rapport annuel fait uniquement mention des compagnies ainsi formées en vue de la vente des billets, sans préciser qui en fait partie.

"Loto-Canada, a expliqué au SOLEIL au cours d'un entretien téléphonique depuis son bureau d'Ottawa, M. Raymond Beauchemin, directeur des relations publiques de Loto-Canada, a simplement repris les gens qui distribuaient déjà les billets de la loterie olympique (avant la création de Loto-Canada en 1976). L'allégeance politique n'a rien à voir dans le choix des concessionnaires".

Interrogée dernièrement sur les ondes d'une station radiophonique quant au choix et à l'allégeance politique des concessionnaires de Loto-Canada, le ministre des Sports fédéral, Mme Iona Campagnolo, répliquait en substance: "Ce n'est tout de même pas de notre faute s'il y a des libéraux partout, y compris au Québec".

Demain, dans le dernier article de cette série, l'auteur trace le portrait-robot de l'amateur de loteries.



Un monde d'illusions où le profit du concessionnaire est réel.

**Comment se répartit la galette de Loto-Canada**

Voici, à titre d'exemple, comment se sont répartis la vente et les revenus de billets lors du dernier tirage de Loto-Canada, le 9 juin 1978. Ces chiffres valent pour le Québec seulement. Les billets se vendent \$10 l'unité.

- Vente de billets: 2,400,000 (\$24 millions)
- Par les banques: 834,000 billets (\$8,340,000)
- Par la poste: 36,000 billets (\$360,000)
- Par les 46 concessionnaires opérant

au Québec: 1,530,000 billets (\$15,300,000)

- Remise (commission) de 10 pour 100 aux concessionnaires: \$1,530,000
- Profits nets de 5 pour 100 réalisés par les concessionnaires: \$765,000
- Profit par concessionnaire (en moyenne): \$765,000 ÷ 46: \$16,630
- Revenus anticipés (en moyenne) par chacun des 46 concessionnaires québécois pour les 6 tirages annuels de Loto-Canada: \$99,780.



**Pionniers de la fécondation en laboratoire**

Les docteurs Patrick Steptoe, à gauche, et Robert Edwards, que l'on voit ici photographiés en 1969, ont tenté durant 10 ans d'obtenir un bébé-éprouvette. Ils ont réussi hier et la fillette de 5 livres et 12 onces est en "excellente condition".

**Le premier bébé...** (Suite de la première page)

nombreux horizons et pose nombre de questions auxquelles on n'a pas encore trouvé de réponses.

Ainsi, selon le Dr Steptoe lui-même, la médecine pourrait utiliser des hormones pour stimuler une "super-ovulation", ou la production simultanée de plusieurs ovules plutôt que l'ovule unique ordinaire. Ces ovules pourraient être retirés chirurgicalement, exposés au sperme du mari puis cultivés brièvement en laboratoire.

A ce moment — et en autant qu'on sache, cela n'a jamais été fait pour des humains — les ovules qui donnent des signes de développement normal comme oeufs humains pourraient être congelés.

Un mois ou deux plus tard, et à des intervalles d'une année ou plus, les embryons pourraient être implantés un par un dans l'utérus de la mère pour croître de façon normale. De cette façon, toujours selon le Dr

Steptoe, "une femme pourrait avoir toute une famille" à la suite d'une seule ovulation.

Une autre application de la méthode, et qui risque de provoquer un ouragan de protestations et de complications juridiques, donnerait à peu près ceci comme scénario: un ovule serait prélevé chez une femme; cet ovule serait fécondé "in vitro" par le sperme de son mari et ensuite, il serait implanté dans l'utérus d'une autre femme. Cette dernière se ferait payer pour sa peine, alors que la première conserverait sa jolie taille.

Si on combine les deux méthodes, on arrive à ceci: en implantant des embryons congelés dans l'utérus de plusieurs femmes, on produit, en série, autant de bébés qui auraient des caractéristiques génétiques identiques ou très voisines... Sans compter toutes les interventions que les hommes de science pourraient faire pour "diriger" les traits physiques des bébés.

**Une poursuite**

La méthode utilisée pour Mme Brown est semblable à celle qui fait présentement l'objet d'une poursuite de \$1.5 million à la Cour fédérale de New York contre le Columbia Presbyterian Hospital et son directeur du service d'obstétrique. La poursuite soutient que l'embryon en éprouvette a été détruit, trois jours seulement avant qu'il ne soit implanté dans l'utérus de la mère, Mme Doris Del Zio. Le geste aurait été posé le 13 septembre 1973.

**Le saviez-vous?**

Neuf présidents américains étaient propriétaires d'esclaves: George Washington, Thomas Jefferson, James Madison, Andrew Jackson, Zachary Taylor, John Tyler, James K. Polk, Andrew Johnson et Ulysses S. Grant (UPI).

**Valeurs d'été en Fourrures... maintenant!**



A Québec les festivités se poursuivront avec des fourrures de la collection "Avanti" à des prix spéciaux défiant toutes compétitions. Liste partielle dans les modes en fourrures

Manteaux de Chat sauvage de coupe exclusive (tête), très en demande. Rég.: \$795.00	Priz de notre vente d'été: \$ 590	Manteaux en Nutria de teinte pastel, fameux manteau. Rég.: \$1895.00	Priz de notre vente d'été: \$1290
Manteaux en sections de Palmi pour une allure distinguée. Rég.: \$895.00	Priz de notre vente d'été: \$ 590	Manteaux de vison "Fim-Jag" summum de qualité. Rég.: \$2295.00	Priz de notre vente d'été: \$1590
Manteaux en loup (longueur pantalon) sections de loup. Rég.: \$795.00	Priz de notre vente d'été: \$ 690	Manteaux de vison ultra-foncé très recherchés. Rég.: \$1995.00	Priz de notre vente d'été: \$1690
Manteaux en Rat musqué pleine longueur, garnis de chat sauvage. Rég.: \$1495.00	Priz de notre vente d'été: \$ 990	Manteaux de Renard le fabuleux renard norvégien, une valeur à ne pas manquer. Rég.: \$2295.00	Priz de notre vente d'été: \$1690
Manteaux de Chat sauvage pleine longueur, de coupe choisie. Rég.: \$1595.00	Priz de notre vente d'été: \$1090	Manteaux Bossarisk naturel, de coupe luxueuse, de notre création "Avanti". Rég.: \$2295.00	Priz de notre vente d'été: \$1590

A ces prix incluant notre "collection Avanti" vous ne pourrez manquer cette occasion. Des valeurs réelles que vous devez célébrer avec nous, incluant, bien sûr, notre fameuse collection signée "Avanti".

les FOURRURES **PREMONT** Inc.  
125 est, St-Joseph — Tél.: 624-3541

Faites mettre de côté maintenant pour la saison prochaine. — Autres plans de paiement très avantageux.  
Lundi, Mardi, Mercredi: 9h.30 A.M. à 5h. P.M.  
Jeudi, Vendredi: 9h.30 A.M. à 9h. P.M.  
Samedi: 9h.30 A.M. à 5h. P.M.

**20% à 60%**

**DE REDUCTION SUR ECHANTILLONS**

- LAMPES DE MAGASIN
  - MOBILIERS DE SALON
  - MOBILIERS DE CHAMBRE
  - ACCESSOIRES ELECTRIQUES
  - MOBILIERS DE CUISINE
- NE MANQUEZ PAS CETTE OCCASION!**

**OUVERT LE SAMEDI JUSQU'À 5h.**

**gilemioux**  
prestige 837-8821



Le sourire de la foi.

Le Soleil, André Boucher

# Plus de 100,000 pèlerins ont manifesté leur foi en "la bonne sainte Anne"

par Roger BELLEFUILLE

C'est devant quelque 2,000 pèlerins recueillis, et encore vibrants des derniers accents du Magnificat, que Mgr Philippe Lussier, ancien évêque de Saint-Paul, en Alberta, a déclaré, hier, solennellement ouvertes les célébrations marquant la fête annuelle de sainte Anne patronne de la province civile et ecclésiastique de Québec.

C'était alors le début d'une vigile, avec procession aux flambeaux en soirée, qui connaîtra aujourd'hui son apogée en présence de quelque 200 représentants des autorités civiles et religieuses, dont le cardinal Maurice Roy et M. Jacques-Yvan Morin, vice-premier ministre et ministre de l'Éducation.

Comme ce sera aussi aujourd'hui le terme de la neuvaine annuelle à "la bonne" sainte Anne qui aura tout de même attiré sur les lieux de ce sanctuaire, en ces temps où tant de temples religieux sont déserts, un bon cent mille personnes.

Et au nombre de ces visiteurs en quête d'une grâce ou d'une autre, on pouvait apercevoir des pèlerins dans toute l'acception du terme, dont les ancêtres, bien avant les évangélistes, étaient déjà là pour accueillir d'autres pèlerins; c'est-à-dire les premiers explorateurs et les premiers colons venus de la mère-patrie. Ils sont en effet environ 300 Amérindiens — des Naskapis et des Montagnais — de la basse Côte-Nord, mais aussi d'au-

loin que Schefferville, à 350 milles au nord de Sept-Îles et de plus loin encore, soit de Goose Bay, au Labrador. Certains ont dû entreprendre leur pèlerinage dès le 17 juillet pour arriver avant-hier. Le bateau, le train et l'autobus ont été les modes de transport de la plupart.

## Un centenaire

Monseigneur Lussier, un ancien directeur des pèlerinages à Sainte-Anne-de-Beaupré et fondateur de cette armée de bénévoles qui s'affairent auprès des grands malades dans la tradition des brancardiers de Lourdes, a d'autre part rappelé que 1978 marque le centenaire du choix des Rédemptoristes, comme gardiens du sanctuaire. Ils pre-

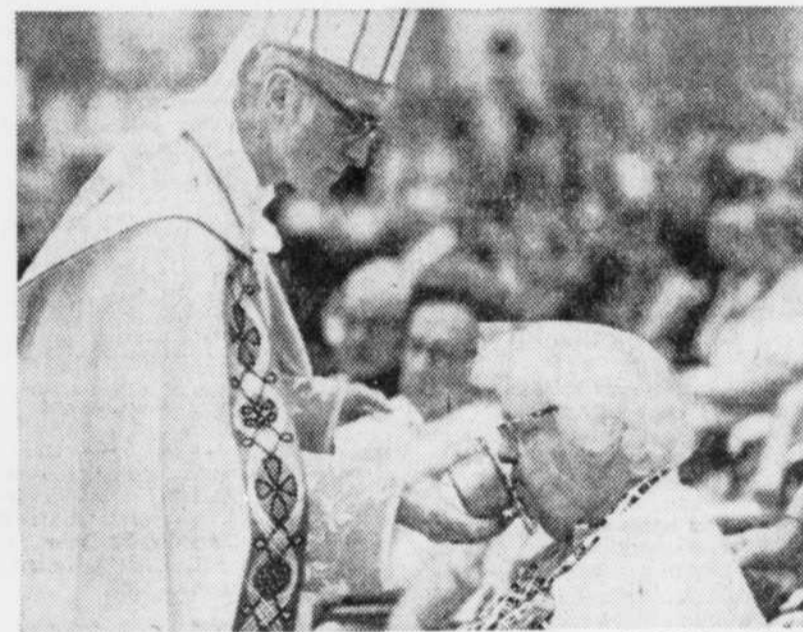
naient alors la relève du clergé séculier local débordé par la tâche, le sanctuaire accueillant déjà à l'été de 1877 plus de 40,000 fidèles.

Mais le général des Rédemptoristes d'alors, en poste à Rome, ne fut pas tellement bien inspiré dans le choix de son premier contingent de gardiens. Il dépêcha en effet quatre d'entre eux à partir de la province américaine de Baltimore, donc des Américains. Les habitants de la côte de Beaupré — des descendants pour la majorité de la Normandie et des autres provinces du nord-ouest de la France — ne trouvèrent guère ce choix heureux. Les quatre pionniers de Baltimore cédaient donc la place à des Rédemptoristes belges l'année suivante. La loi 101 voyait le jour cent ans plus tard...



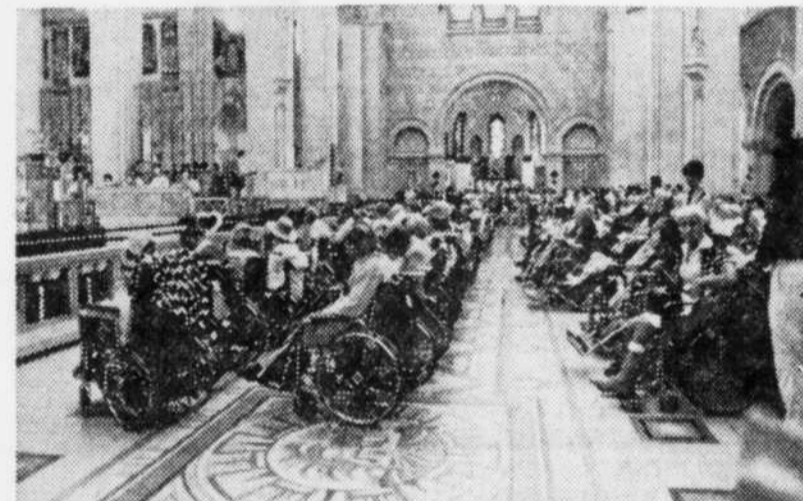
L'insouciance de la jeunesse.

Le Soleil, André Boucher



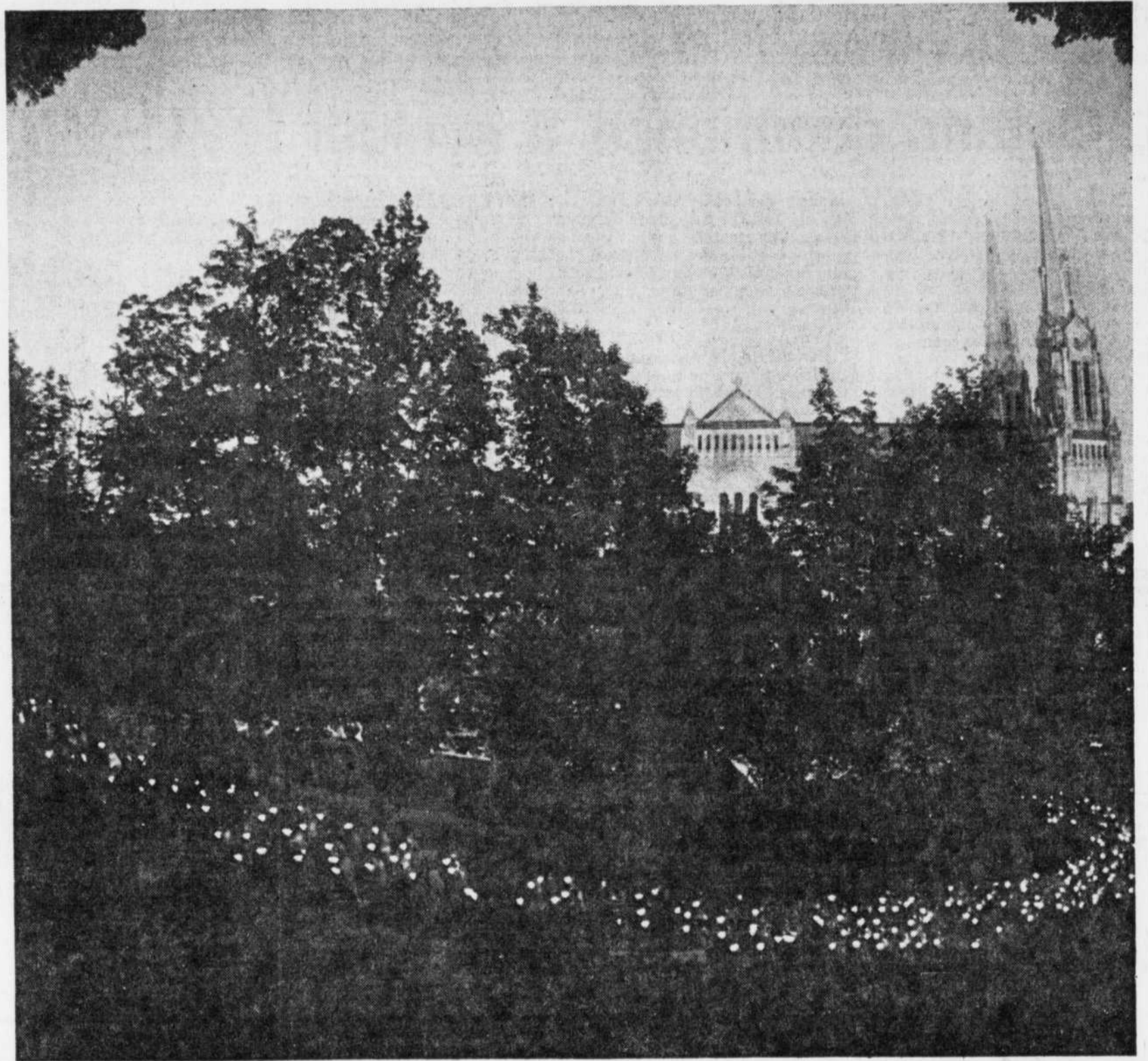
Que d'espoir dans ce geste.

Le Soleil, Jean Vallières



Au rendez-vous de l'espérance.

Le Soleil, Jean Vallières



La traditionnelle procession aux flambeaux, hier soir.

Le Soleil, André Boucher

## Région de Québec

# Sept plages sur 100 ont une eau d'excellente qualité

par Guy DUBE

Les résultats de l'échantillonnage effectué la semaine dernière dans 12 plages de la région de Québec démontrent qu'aucune d'entre elles n'a une eau d'excellente qualité.

Il ressort en effet des analyses réalisées par les Services de protection de l'environnement (SPE) qu'une autre plage est considérée comme polluée et que la qualité de l'eau est médiocre dans quatre autres plages.

La plage polluée est celle de l'hôtel Le Manoir, à Lac-Étchemin.

L'eau de sept autres plages est cependant de bonne qualité, dont celles donnant sur le lac Saint-Joseph, en banlieue de Québec.

De la liste détaillée publiée par LE SOLEIL, dans ses éditions de samedi dernier, il ne restera à connaître les résultats que de 22 plages, au cours des deux prochaines semaines.

En résumé, il ressort jusqu'à maintenant que l'eau de seulement sept des

quelque 100 plages de la région de Québec est classée comme excellente.

Une cinquantaine sont polluées ou fermées.

Ailleurs, l'eau varie de bonne à médiocre.

Les spécialistes des SPE déterminent la qualité de l'eau des plages en établissant la quantité de bactéries coliformes totales (c'est-à-dire toutes les sortes de bactéries) contenues dans 100 millilitres d'eau.

La classification se fait ainsi: eau excellente: de 0 à 100 bactéries; bonne: de 101 à 500 bactéries; médiocre: de 501 à 1,000 bactéries; polluée: plus de 1,000 bactéries.

Fait à noter, bien que la plage de l'hôtel Le Manoir, à Lac-Étchemin, soit polluée, les autorités des SPE n'y ont pas interdit l'accès, parce que les valeurs obtenues sont en deçà de la limite acceptable en ce qui a trait aux bactéries coliformes d'origine fécale.

## Classification

Voici donc les résultats de l'échantillonnage effectué dans 12 plages, la semaine dernière:

### Bonnes:

Plage Lac-Saint-Joseph (Fossambault-sur-le-Lac); Club nautique Saint-Louis (Lac-Saint-Joseph); Camping Gênerier (Baie-Saint-Paul); Plage Germain (Lac-Saint-Joseph); Plage Beauchesne (Arthabaska); Domaine du lac Saint-Louis (Saint-Louis-de-Blandford); Camping lac Georges (Val-Alain).

### Médiocres:

Plage Relais du lac Vert (Saint-Nérée, Bellechasse); Camping Feu de camp (Saint-Malachie); Plage Paquet (Princeville); Domaine du lac Crystal (Saint-Rosaire, Arthabaska).

### Polluée:

Hôtel Le Manoir (Lac-Étchemin).

## LE SOLEIL EST REVENU... FAUT FÊTER ÇA!

Complétez et retournez votre coupon de participation en page A-2.

# recyclage de système de chauffage?



EXPERTS EN PLOMBERIE-CHAUFFAGE-ELECTRICITE  
**661-9211**

# 10%

## obligations

Municipalités, Cégeps,

Commissions Scolaires, Hôpitaux.

**GRENIER RUEL & CIE INC.**  
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES  
MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL  
2 AVENUE CHAUVEAU, QUÉBEC/692-3000  
SUCCURSALE 800 PLACE VICTORIA/MONTRÉAL

# l'éditorial

## Au nom de la qualité de la vie

Autant le premier ministre du Québec peut employer un langage direct et même cru dans ses communications avec le pouvoir fédéral, autant il peut parfois faire preuve de grande retenue et de prudence, par exemple quand il s'adresse aux évêques québécois.

Sa lettre du huit juillet dernier au cardinal Roy et rendue publique hier est un juste exemple de la dialectique nuancée dont René Lévesque est capable.

Conscient de marcher sur la corde raide dans un dossier qui continue de toucher les cordes les plus sensibles des coeurs de tous les Québécois, celui de l'avortement, le premier ministre du Québec offre à la réflexion des évêques et de la population une opinion articulée et nuancée.

Il commence par rappeler aux évêques que le cadre juridique qui régit la question de l'avortement a été fixé par une loi fédérale et que le Québec ne peut dépasser ce cadre dans la structure politique présente.

En fait, l'implantation de nouvelles cliniques de planification familiale où les services d'avortement thérapeutique seraient disponibles vise essentiellement l'accroissement des aménagements physiques où pourraient être

pratiqués des avortements. A ne pas confondre avec un élargissement du cadre juridique, car la loi reste inchangée. M. Lévesque l'explique bien.

Mais, d'autre part, le premier ministre du Québec prend soin de ne pas trancher catégoriquement le débat sur la question elle-même, en refusant de donner préséance au droit à la vie sur les problèmes auxquels sont confrontées les femmes qui portent un enfant non désiré, "car, dit-il, dans une question comme celle-là, tout en n'oubliant jamais qu'il s'agit et s'agira toujours d'un douloureux pis-aller, l'Etat ne peut ignorer le poids de facteurs tels que le nombre effarant d'avortements clandestins, le recours fréquent à des institutions étrangères par les plus riches, l'application différente de la loi suivant que les hôpitaux sont anglais ou français, etc."

En homme politique habile, il pèse ses mots, nuance sa pensée et, en fin de compte, ne prend pas partie. De cette manière, il ne se met personne à dos, mais on croit comprendre que le "pis-aller douloureux" de l'avortement lui répugne réellement.

La question de l'avortement a d'ailleurs déjà créé des problèmes au chef du Parti québécois dont l'attitude modérée au dernier

congrès national du PQ avait soulevé l'ire de plusieurs militants et surtout des militantes.

M. Lévesque avait à ce moment jeté une douche froide sur l'assemblée générale en refusant de considérer une résolution adoptée et qui prônait l'avortement sur demande.

Même s'il continue aujourd'hui d'affirmer que la loi fédérale sur l'avortement s'applique pour le Québec et qu'il faut la respecter, le premier ministre saute sur une occasion en or pour gagner la sympathie de ses propres ouailles: les deux avis formulés en 1974 et 1977 par le Conseil des Affaires sociales et de la Famille sur l'avortement.

Les avis auxquels réfère le premier ministre font partie d'un document produit par le Conseil des Affaires sociales et de la Famille à l'intention du ministre Denis Lazure en date de mars 1977 et qui vient tout juste d'être soumis à l'attention des media. Intitulé "La question de l'avortement", ce document réunit une série de données réalistes sur toutes les facettes de la question.

Etoffées et cohérentes, les informations compilées dans ce document justifient le Conseil d'émettre les recommandations sur lesquelles le premier ministre s'appuie, en les citant

généreusement au profit des évêques et de cette partie de la population qui endosse inconditionnellement l'épiscopat.

Soulignant les consultations nombreuses et sérieuses effectuées sur cette question, le premier ministre Lévesque termine sa lettre en parlant de la "qualité de la vie" à laquelle tous les citoyens du Québec ont droit et à laquelle le président de l'Assemblée des évêques avait référé en disant:

"Nous comprenons mal comment une série de mesures sociales destinées à promouvoir la qualité de la vie offre en même temps la possibilité de détruire la vie."

A cela, M. Lévesque répond pertinemment que les changements proposés par le ministère des Affaires sociales visent justement à garantir cette qualité de la vie.

Il est bien évident que la notion même de vie redevient alors la question fondamentale. Alors que M. Lévesque se porte à la défense de la qualité de la vie de la Québécoise, aux prises avec une grossesse non désirée, les évêques ont toujours en tête la défense de la qualité de la vie du fœtus humain.

Monique PAYEUR

## L'Ontario commence à évoluer

Même s'il ne se gêne guère, quand l'occasion se présente, pour fustiger les politiques linguistiques du Québec, le premier ministre William Davis, de l'Ontario, n'a pas encore battu le record de vitesse en ce qui concerne la reconnaissance d'un statut officiel à la langue française dans sa province.

Il y a quelques semaines, il bloquait lui-même un projet de loi, émanant, il est vrai, de l'opposition libérale, pour conférer au français une place un peu plus normale dans les lois de cette province où on compte quelque 500,000 francophones, soit l'équivalent de la population de tout le Nouveau-Brunswick. Même s'il se dit en faveur d'une Charte fédérale qui rendrait inviolables les droits linguistiques des individus partout au pays, M. Davis juge encore, en 1978, qu'une telle mesure serait prématurée en Ontario!

Cette attitude ne surprend guère quand on connaît la résistance farouche d'une partie importante de l'opinion ontarienne contre toute mesure visant à reconnaître aux francophones des droits historiques similaires à ceux de la majorité anglophone.

Comme le parti conservateur ontarien, minoritaire à Queen's Park depuis 1973, s'appuie surtout sur ces irréductibles, M. Davis ne veut point échapper d'un seul coup son dernier bastion de fidèles.

Par contre, le gouvernement ontarien est forcé de se rendre à l'évidence: même l'Ontario évolue. Alors qu'il eût été impensable, il y a à peine 10 ans, que deux partis d'opposition prennent le risque d'appuyer une telle mesure, cette fois le projet de loi déposé par le député Albert Roy a franchi allègrement l'étape de la deuxième lecture. Il fallut que le premier ministre lui-même applique les freins pour sauver la traditionnelle réputation d'intransigeance de la vieille Ontario. Mais l'idée vient de faire un bon bout de chemin.

L'ennui, c'est que M. Davis aime bien soigner son image de champion du compromis dans les conférences fédérales provinciales. Il a même fait campagne sur ce thème. Il lui répugne d'être accusé de se trainer les pieds, même si l'essentiel de sa politique, en matière de droits linguistiques, consiste à remettre à un peu plus tard ce qu'il pourrait faire tout de suite.

C'est pourquoi, en sourdine, il essaie de sauver son honneur de chevalier de l'unité canadienne. Il vient donc de consacrer \$1,750,000 à la traduction des principales lois ontariennes qui touchent les droits et devoirs des citoyens, cette dépense étant toutefois échelonnée sur quatre ans, ce qui risque peu de débalancer le budget de nos riches voisins.

N'eût été la perspicacité d'un journaliste du Globe and Mail, même les Franco-ontariens n'en auraient rien su! M. Davis n'aime pas en effet que ses générosités à l'endroit des francophones reçoivent une publicité embarrassante. Mais puisque nous le savons, aussi bien le souligner publiquement et même l'en féliciter. (Il est vrai que M. Davis devra partager son mérite avec M. Trudeau, puisqu'il compte sur une subvention fédérale pour l'aider à défrayer le coût de la traduction!)

Même si on peut demeurer sceptique face aux résultats à long terme de cette politique linguistique à pas feutrés, on ne peut que souhaiter que M. Davis récidive. Au moins les Franco-ontariens, qui ne sont pas gâtés sous ce rapport, y gagnent quelque chose.

Marcel PEPIN



## l'opinion des lecteurs

### Trudeau et non Lévesque est à l'origine du mouvement pro-avortement

Monsieur le Cardinal Maurice Roy  
Archevêché de Québec  
2, rue Port-Dauphin  
Québec

Monsieur,

J'ai pris connaissance de la lettre publique que les évêques du Québec, par votre voix, ont fait parvenir ces jours derniers à M. René Lévesque, premier ministre du Québec, et qui porte sur les hôpitaux que le ministère des Affaires sociales s'approprie à reconnaître comme "avortoirs" officiels.

Si je suis heureux de constater que les évêques du Québec ont accepté de faire connaître collectivement leurs positions sur cette question, j'ai le sentiment par contre qu'en s'adressant au premier ministre du Québec, ils n'ont pas choisi la bonne cible pour leurs remarques — que je fais miennes par ailleurs.

Le gouvernement du Québec, sur cette question de l'avortement, a hérité de la situation que lui ont faite M. Pierre Elliott Trudeau et le gouvernement du Canada en 1969. C'est M. Trudeau lui-même qui a parrainé le célèbre projet de loi "omnibus" et c'est lui qui a fait modifier par la Chambre des Communes du Canada, avec l'appui massif des députés libéraux du Québec à Ottawa, les règles régissant l'avortement thérapeutique, dont le critère est devenu à ce moment-là la santé de la mère, tandis qu'auparavant il fallait que la vie de la mère fût en danger pour que l'avortement fût légal. Cette modification fondamentale du code pénal devait aboutir — chacun le savait alors — à l'avortement sur demande, puisque la notion de santé est extrêmement vague

et qu'on peut l'invoquer pour à peu près n'importe quoi. Mais le plus odieux de toute l'affaire, c'est que, la loi une fois adoptée, M. Trudeau et le gouvernement qu'il dirige n'ont pas eu à en supporter les conséquences. En effet, le partage des compétences dans l'actuelle fédération canadienne est tel que ce sont les provinces qui s'occupent de l'application des lois. Le Québec s'est donc retrouvé peu à peu devant une situation de fait: d'une part des femmes à qui M. Trudeau a accordé le droit de se faire avorter et qui demandent à se faire avorter, d'autre part une opinion publique profondément divisée, et un corps médical qui refuse, en majorité, de pratiquer des avortements parce qu'il considère l'avortement comme un crime. Les quelques hôpitaux du Québec — dont la plupart des hôpitaux anglophones — où il se pratique des avortements ne suffisant pas à la demande, les femmes à qui M. Trudeau et son gouvernement ont permis l'avortement se sentent frustrées de ce qu'on leur a appris à considérer comme un droit et se retrouvent en situation d'inégalité devant la satisfaction de ce droit.

Le gouvernement du Québec, dans ce domaine-là comme dans bien d'autres, doit essayer de se sortir du bourbier dans lequel M. Trudeau et son parti l'ont amené. Et la solution des "avortoirs" agréés est peut-être la moins mauvaise de toutes dans les circonstances!

Je trouve que les évêques du Québec, en négligeant de faire l'analyse des causes véritables de la multiplication des avortements chez nous, ont commis une injustice grave envers

M. Lévesque et son gouvernement. Ils auraient voulu faire croire à la population que la situation actuelle découle de la volonté du gouvernement québécois qu'ils ne s'y seraient pas pris autrement. On se serait attendu, de la part de gens sérieux, à une étude plus fouillée de ce dossier. Comment expliquer par exemple l'attitude de fractions importantes de la population québécoise envers l'avortement quand on sait le pouvoir qu'ont eu jusqu'à tout récemment les évêques et leurs collaborateurs sur l'éducation et le système de valeurs des Québécois? Comment expliquer le comportement différent des anglophones et des francophones du Québec sur cette question? Et si l'attitude des Québécois devant l'avortement semble plus liée à l'opinion qu'à la culture, les évêques n'ont-ils pas leur part de responsabilité dans la situation de avancée culturelle du Québec?

Encore une fois, j'ai la conviction, Monsieur, que vous avez envoyé votre lettre au mauvais destinataire et que, si vous rectifiez bientôt votre tir, il vous faudra, dans votre lettre à M. Trudeau, faire une meilleure analyse du phénomène de société que constitue l'avortement au Québec. J'ai toujours été contre l'avortement, sauf peut-être dans les très rares cas où la grossesse menace vraiment la vie de la mère, et j'ai souvent, comme beaucoup d'autres péquistes, pris parti publiquement sur cette question.

Docteur Jacques Boulay  
857, Chanoine-Martin,  
Sainte-Foy

### Les évêques montrent respect et sollicitude pour la femme

Madame Andrée Michaud-Labbé,  
mère de deux enfants.  
Chère madame,

Dans le Devoir du 11 juillet, j'ai lu avec grand intérêt votre lettre concernant le document des évêques sur l'implantation dans notre province, de cliniques de planification familiale incluant l'avortement.

J'ai lu, j'ai relu cette lettre des évêques remplie d'attention pour une cause qu'ils jugent essentielle à la vie et à l'environnement humain. Je cite un paragraphe de ce texte: "Nous reconnaissons que l'implantation de services de planification familiale correspond à un besoin de notre milieu à condition qu'elle soit animée d'un souci d'éducation des personnes et des couples, dans le respect des valeurs humaines et de la foi de chacun, ces cliniques rempliront une fonction sociale qu'un état moderne ne peut se dispenser d'offrir à ses citoyens."

Quelle attention, quel respect de la part de l'Eglise... aucune ingérence, elle reconnaît au couple, le devoir, le pouvoir de planifier leur descendance.

Par un article paru dans Le Devoir du 8 juillet, le RAIFF (Réseau d'action et d'information pour les femmes) souhaite l'autodétermination des femmes face à la maternité. L'Eglise est d'accord quand l'autodétermination s'applique au premier geste qui crée l'enfant, elle s'oppose quand on calcule tuer le fœtus après avoir posé les gestes qui lui donnent vie. Quelle logique!!

Vous voulez la femme libre au moment de l'avortement, l'Eglise veut

le couple libre au moment de la conception par une éducation à l'amour et à la responsabilité de ses actes.

Nous avons notre corps mais ce qui nous libère n'est-ce pas surtout notre intelligence, notre esprit? Le couple harmonisé à ce niveau n'aura pas grand problème pour accueillir l'enfant et planifier avec sagesse et générosité leur famille.

L'Eglise croit la société actuelle capable d'inventer des solutions autres que l'avortement pour venir en aide à ceux qui pour mille raisons ne peuvent suivre cet idéal proposé.

Dans le climat actuel de permmissivité sexuelle la position de l'Eglise n'est pas facile, c'est le contre-courant. Si elle publie de tels documents ce n'est pas par souci de popularité mais

pour accomplir sa mission éducative des valeurs humaines et évangéliques.

De nombreux catholiques désirent que leurs évêques parlent des grandes questions de l'heure. L'Eglise est en crise... c'est peut-être vrai, elle est malade de ce qu'elle était... elle est en pleine évolution comme la société entière mais elle est toujours vivante. Ne croyez-vous pas, chère madame, qu'avant de publier un document comme celui-là, les évêques ont consulté des Comités de laïques (hommes — femmes) et que finalement, ils ne sont que les premiers serviteurs, porte-parole, de l'Eglise de leurs diocèses respectifs.

Une mère de quatre enfants.

Laurette B. Parent  
Sic-Foy

## LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur: Jacques-G. Francoeur	Président et directeur général: Paul-A. Audet	Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin
Redacteur en chef et Editeur adjoint: Claude Beauchamp	Directeur de l'information: Claude Masson	Directeur de l'éditorial: Marcel Pépín

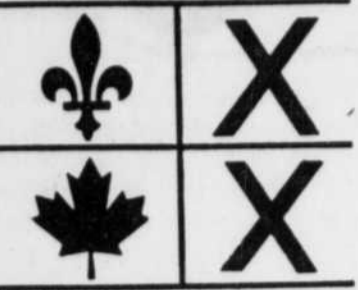
LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limité. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE) 647-3333	RENSEIGNEMENTS 647-3233	REDACTION 647-3394
--	----------------------------	-----------------------

# la page cinq

## Référendum



## Le Québec a besoin de plus de pouvoirs

Comme libraire à Ville de Vanier, M. Dominique Parent, de "A l'enseigne du livre inc.", vit quotidiennement au milieu de 300.000 titres d'ouvrages. La liste des nouvelles publications s'allonge chaque jour.

Dans sa librairie, comme dans beaucoup de librairies de quartiers, il n'y a aucun titre, aucun ouvrage, sur le référendum.

Le premier client de la librairie serait M. Parent lui-même, propriétaire de l'établissement, qui malgré peu de temps libre, aimerait lire des choses pertinentes sur le sujet.

"On ne sait rien, dit-il, il va falloir que le gouvernement, que la télévision et les médias expliquent ce qu'est un référendum, une chose à laquelle on devra s'habituer, comme en France et en Suisse."

M. Parent estime qu'il faut savoir clairement ceci: le référendum a-t-il lieu pour donner un mandat au gouvernement de négocier avec Ottawa ou le référendum nous met-il devant le choix de la séparation du Québec du reste du Canada?

Tant que l'Etat ne bougera pas, les gens ne bougeront pas, dit M. Parent. Il y a d'autres questions qu'il faut éclairer: combien il va en coûter pour se séparer? Va-t-on y gagner? Il faut le savoir. Mais le référendum du Québec est un peu aussi celui des autres provinces qui ne peuvent rester indifférentes. Les Québécois doivent aussi savoir quelle est la réaction des autres provinces.

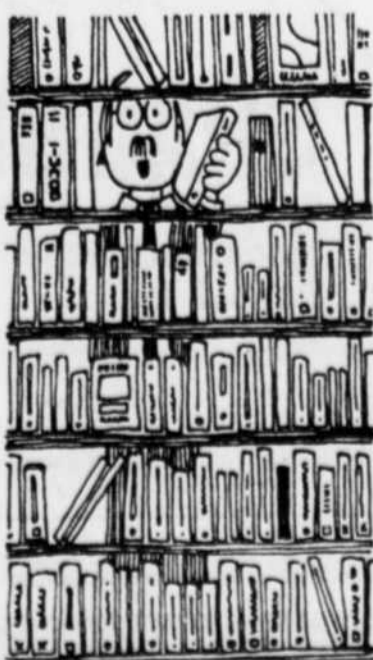
Je ne suis pas d'accord avec le premier ministre Davis de l'Ontario qui a dit que sa province ne serait pas bilingue. Je ne suis pas d'accord non plus avec M. Trudeau et ses propositions. Le Québec a besoin de plus de pouvoirs. On dirait que le fédéral fait des propositions pour simplement agacer le Québec.

Pour M. Parent, la bataille du référendum est déjà commencée. La question de la taxe de vente par exemple. M. Chrétien a visiblement perdu la face et c'est M. Parizeau qui avait raison. Mais les sondages indiquent une hausse de popularité du parti libéral fédéral. C'est à n'y rien comprendre.

M. Parent ne s'en cache pas: il n'est pas péquiste. Aux dernières élections, il ne voulait plus du gouvernement Bourassa. Mais il y a quelque chose à gagner avec le référendum. Même si au Québec les choses ne sont pas pires qu'ailleurs, les Canadiens français ne font pas assez dans leurs revendications.

Stressé, M. Parent dit l'être. J'ai hâte que ça finisse. Je suis inquiet. Trudeau pourra passer aux prochaines élections et le référendum ne pas passer. Et ça va régler quoi? Les choses ne peuvent pas continuer ainsi. Il faut essayer de gagner quelque chose avec le référendum.

Claude Tessier



# Etapisme: une stratégie contestée

M. Claude Morin n'est pas content du tout. Pour quelques heures, il en a presque perdu sa sérénité, ce qui n'est pas peu dire.

Imaginez. Quelqu'un, quelque part, "au plus haut niveau", dit-on, oserait remettre en question sa stratégie de l'étapisme vers la souveraineté-association. Le ministre des Affaires intergouvernementales n'est pourtant pas mis en cause directement, mais il se sent visé, et il rouspète.

Le Devoir de samedi claironnait en manchette que, pour se sortir de l'impasse référendaire, le Parti québécois bouclerait la boucle et reviendrait à son point de départ. Ayant perdu le référendum, il se



Gilles Lesage

présenterait à l'élection générale comme "un bon gouvernement", demandant au surplus un mandat pour réaliser la souveraineté-association. "Dans ce contexte plus large que celui du référendum, écrit Bernard Descôteaux, certains croient que le PQ pourrait non seulement rallier assez de voix pour demeurer au pouvoir mais avoir enfin les mains libres pour travailler à son dessein de tousjours."

Il n'en fallait pas plus pour que des commentateurs se demandent: est-ce la fin de l'étapisme? Ce qui soulève l'ire de M. Morin, pour qui il s'agit là de "foutaise", un terme vulgaire inusité chez lui. A ses yeux, l'affaire est simple: il ne saurait être question d'une élection référendaire pour la bonne et simple raison que le PQ gagnera le référendum.

### Contradiction

M. Morin décele d'ailleurs une contradiction dans la manchette du quotidien du matin, ce en quoi il a raison. Car l'hypothèse de l'élection référendaire s'appuie sur une analyse, selon laquelle le PQ a toutes les raisons d'être optimiste, et que M. Morin partage entièrement, comme en fait foi son entrevue du 8 juillet au SOLEIL. Trois grands facteurs jouent en faveur du PQ, selon les analystes péquistes: c'est un bon gouvernement dont les

mesures sont de mieux en mieux acceptées; les élections fédérales démontreront de nouveau qu'il y a un vacuum politique fédéral au Québec; avec le temps, l'étoile de Claude Ryan pâliera et l'illusion de la troisième voie éclatera en de multiples factions.

Comment peut-on, se demande M. Morin, se prétendre à la fois optimiste et envisager du même souffle une élection à allure de référendum? Il se refuse même à évoquer, du moins publiquement, un tel "guépier", et il ne saurait être question d'abandonner la bataille à la veille de la victoire.

"Moi, je pense que l'on peut gagner le référendum, honnêtement, avec une question claire et compréhensible pour tous. Malgré les difficultés, la propagande adverse et la fatigue, nous avons survécu et sauvé les meubles. L'heure n'est pas au pessimisme."

Le ministre serait même opposé à ce que l'on discute de l'hypothèse pessimiste d'une élection référendaire. Selon lui, personne en autorité n'en aurait parlé au journaliste du Devoir, qui se serait laissé aller à des extrapolations...

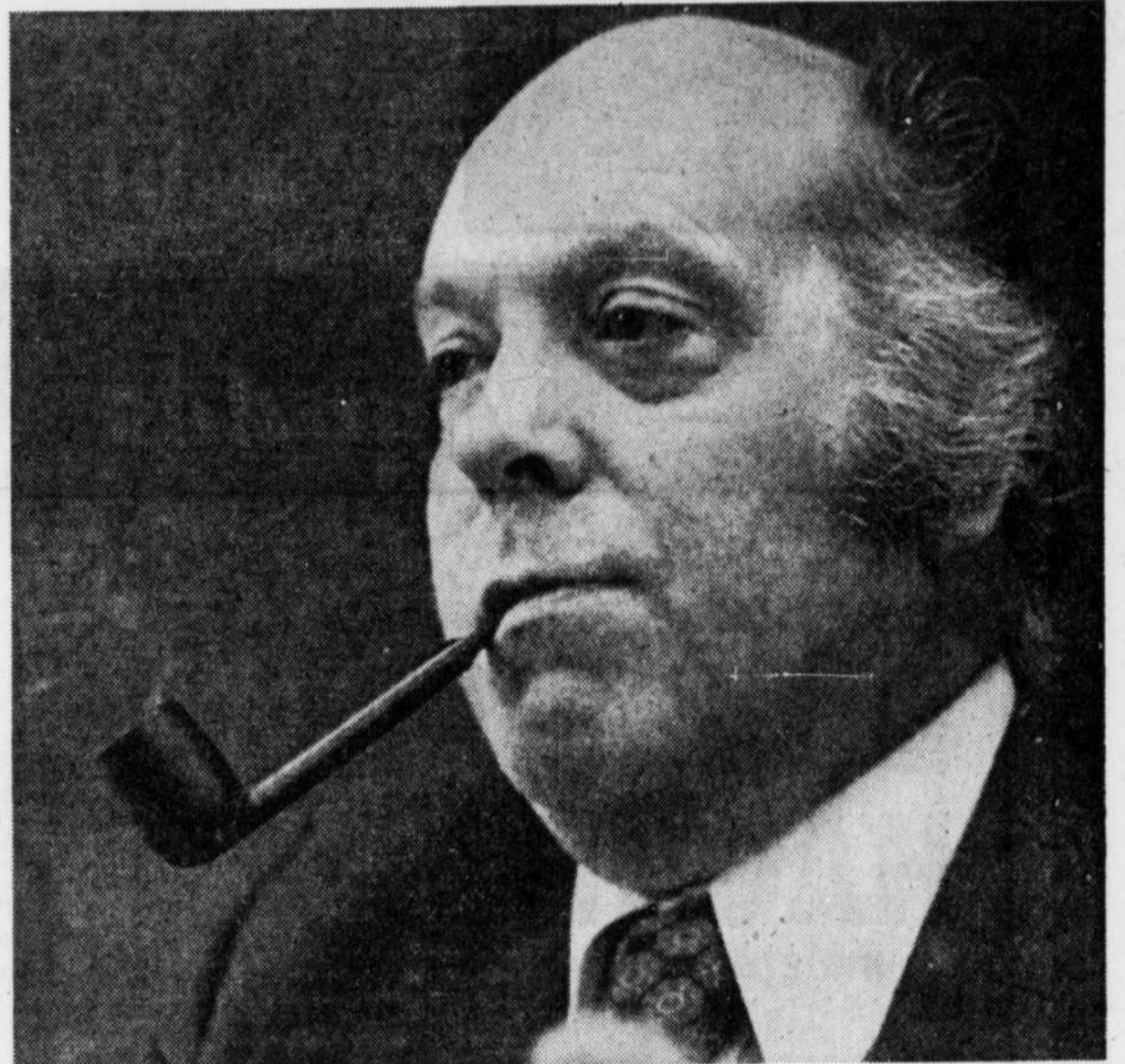
"Cette hypothèse n'a pas d'allure et elle est même dangereuse, note avec raison le député de Louis-Hébert. Il y aura toujours quelqu'un, quelque part, qui contestera que le PQ, même avec un mandat de souveraineté-association à l'élection générale, puisse réaliser son projet."

### Un mandat clair

Bref, pour M. Morin, il n'y a rien à faire, il faut un mandat clair, qui ne peut être obtenu que par référendum et en vertu de la nouvelle loi 92 sur la consultation populaire. Et un seul référendum sur la souveraineté-association au cours d'un mandat de quatre ou de cinq ans.

Le père de l'étapisme ne renie pas le bébé-miracle auquel il a donné naissance en 1974, à la suite des échecs de 1970 et de 1973, et qui a permis au PQ de se faire élire en 1976. Il me convainc, ou presque, quand il m'assure au téléphone qu'il n'a jamais été question d'une élection référendaire et que, s'il en était question, ce serait rejeté sans examen. Après tout, le ministre est au centre du débat et au coeur de toutes les stratégies.

Pendant que je lui parle, je



"L'heure n'est pas au pessimisme."

parcours l'article du Devoir et le dernier paragraphe me saute aux yeux. Il dit que certains pensent pouvoir relever avec succès le défi de l'élection référendaire et que "l'hypothèse a été discutée au plus haut niveau". M. Morin s'empresse de le nier. "A moins que je ne sois pas au plus haut niveau?", raille-t-il. Bien sûr qu'il l'est. Enfin, presque.

Le ministre fait une légère pause. Rien, dans ses multiples contacts avec le premier ministre ne lui laisse croire que M. René Lévesque ait envisagé, même privément une telle hypothèse. Je serais mal venu de prétendre le contraire,

moi qui ne suis pas dans le secret des dieux.

Une toute petite chose me tracasse pourtant, même si je ne veux pas être chicheux. Et si cette hypothèse d'élection référendaire avait été soulevée par le fondateur du Mouvement Souveraineté-Association lui-même? Car Le Devoir n'a pas l'habitude de se lancer dans les bobards ou la foutaise, et M. René Lévesque n'a pas perdu son flair de journaliste qui le porte sans cesse à envisager l'alternative ou les deux côtés d'une médaille.

Se peut-il que l'optimisme invétéré qu'affiche le député de Louis-Hébert ne soit pas contagieux jus-

qu'"au plus haut niveau"? Et que M. Morin ne soit pas au fait des pensées secrètes du chef du gouvernement? Après tout, M. Lévesque a bien le droit, comme M. Morin (qui ne s'en prive pas, l'herbe tendre aidant), de lancer des coups de sonde...

Impensable, une remise en question de l'étapisme? Qui sait ce qui se passera d'ici 1980, année probable du référendum, encore plus d'ici 1981, échéance du mandat du PQ?

A la place de M. Morin, je ne jurerais de rien. Rien. "Sait-on jamais!" Telle était pourtant son motto, naguère!

# Lévesque répond au Cardinal Roy

Voici le texte de la lettre adressée par le premier ministre, M. René Lévesque, au Cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, relativement à l'implantation de cliniques de planification familiale et à l'avortement thérapeutique. Les sous-titres sont du SOLEIL.

Eminence,

C'est avec une grande attention que j'ai pris connaissance de la lettre que vous m'avez adressée le 20 juin dernier en votre qualité de président et porte-parole de l'Assemblée des Evêques du Québec relativement à l'implantation de cliniques de planification familiale et à l'avortement thérapeutique.

Votre lettre témoigne du souci constant de votre Assemblée de participer à l'élaboration des politiques sociales du Québec. Je suis sensible à l'intérêt que vous manifestez à cet égard et je me réjouis de ce dialogue amorcé entre nous sur la question soulevée en espérant qu'il se poursuivra dans le même esprit de collaboration, ce qui ne saurait qu'être au bénéfice de toute la communauté québécoise.

Dans le but d'introduire des éléments de discussion qui nous paraissent fort importants, je souhaierais vous faire part de certaines préoccupations qui sont à l'origine de l'intervention de notre Gouvernement en cette matière et tenir compte des éléments de réflexion contenus dans votre lettre.

Vous me permettez d'abord de me surprendre de voir que votre lettre ne mentionne aucunement le fait capital que le cadre juridique qui régit, au Québec, la question de l'avortement a été fixé par le Parlement fédéral. Notre Gouvernement n'a donc que peu de latitude quant à la manière dont il doit s'acquiescer de son rôle en cette matière délicate.

Malgré cela, nous avons tenté



Le Cardinal Maurice Roy



M. René Lévesque

l'impossible pour adopter une attitude à la fois respectueuse du droit à la vie et attentive à la situation concrète dans laquelle doivent se débattre les femmes qui sont aux prises avec une grossesse non désirée. Car dans une question comme celle-là, tout en n'oubliant jamais qu'il s'agit et s'agira toujours d'un douloureux pis-aller, l'Etat ne peut ignorer le poids de facteurs tels que le nombre effrayant d'avortements clandestins, le recours fréquent à des institutions étrangères par les plus riches, l'application différente de la loi suivant que les hôpitaux sont anglais ou français, etc.

Chacun des gestes que notre Gouvernement a posés dans ce domaine a fait l'objet de réflexion et de consultation de sorte que nous sommes convaincus que notre action répond aux attentes et aux besoins de notre population. Je n'en veux pour preuve que les deux avis qu'a formulés sur cette question le Conseil des Affaires sociales et de la Famille, le premier janvier 1974 et le deuxième en mars 1977.

Je me permets de référer explicitement, à cause de sa pertinence, à ce deuxième avis où le Conseil "joint sa protestation à d'autres qui ont été récemment formulées à l'effet que les femmes québécoises doivent recourir pour un avortement aux services des hôpitaux anglophones, ou à des ressources situées en dehors du Québec, ou encore, à des ressources locales qui n'offrent pas toujours des garanties suffisantes tant au plan médical qu'au point de vue de l'éthique."

### Recommandations

A la suite de quoi, le Conseil a recommandé au ministre des Affaires sociales:

— que chaque département de santé communautaire détermine quels hôpitaux devraient nommer un comité d'avortement thérapeutique, compte tenu de la population desservie et des ressources disponibles;

— qu'une obligation soit faite par le MAS aux conseils d'administration des hôpitaux qui seront déterminés, de nommer des comités d'avortement thérapeutique, conformément à la loi fédérale;

— que les conseils d'administration chargés de nommer les membres des comités d'avortement thérapeutique s'assurent, au préalable, de ne pas y désigner ceux des professionnels ou médecins, qui estiment en raison de leurs convictions, qu'il leur est interdit de conseiller de pratiquer l'avortement. Le cas échéant et dans le plus grand respect des convictions personnelles de chacun, une procédure de désistement volontaire ou judiciaire devrait être prévue, de sorte que la fonction dévolue aux comités d'avortement thérapeutique puisse s'exercer sans entrave;

— que les comités d'avortement thérapeutique aient toute autonomie et autorité dans l'accomplissement des fonctions qui leur sont dévolues par la loi;

— que, par ailleurs, des dispositions soient prises en vertu de la loi sur les services de santé et les services sociaux de façon à rendre possible, si ce n'était le cas, l'affiliation de cliniques publiques ou privées à un hôpital dans lesquelles les avortements thérapeutiques pourront être pratiqués.

C'est ainsi que les mesures proposées n'ont fait que donner suite aux très nombreuses représentations qui ont été faites depuis plusieurs années auprès du Gouvernement du Québec pour attirer son attention sur des situations quotidiennes dont le caractère dramatique et l'urgence ne pouvaient laisser indifférent un gouvernement qui se veut responsable.

### La réalité

Quand on estime à 9,900 le nombre de femmes de ce pays qui ont obtenu un avortement aux Etats-Unis en 1975, que 58,6%

d'entre elles ont été reçues dans des cliniques qui "n'avaient aucune entente officielle avec un hôpital en vue d'assurer les soins d'urgence aux patientes", qu'il est généralement considéré que chaque délai additionnel d'une semaine dans le recours à l'avortement augmente les taux de morbidité et de mortalité d'environ 20%; quand on compare ces données à celles de 7,728 Québécoises ayant obtenu, en 1977, un avortement thérapeutique au Québec (dont 96,35% dans la seule région de Montréal); quand on imagine les lourdes conséquences liées au fait que tout recours pour avortement en dehors des établissements reconnus signifie généralement la perte de l'accès aux services psycho-sociaux et de relance, vous conviendrez sans doute que de telles constatations remettent en cause le concept de la qualité de la vie.

Un passage précis de votre texte utilise fort heureusement le terme "qualité de vie", terme popularisé en bonne partie au Québec par le ministère des Affaires sociales qui en a fait effectivement l'un de ses objectifs prioritaires. Or, quand on considère le nombre élevé d'avortements qui sont faits dans la clandestinité et l'illégalité, on se demande comment on peut concilier de telles réalités avec un tel objectif. C'est pourquoi il ne m'apparaît pas abusif que ce ministère ait effectivement basé son désir de voir s'introduire certains changements dans cette situation sur le souci même de la qualité de la vie.

C'est là l'essentiel des éléments de réflexion que je désirais vous soumettre et qui me sont commandés à partir du niveau d'intervention qui est le nôtre; il me fera toujours plaisir de poursuivre le dialogue sur cette question et de me sentir à l'écoute des points de vue que vous inspire le vôtre.

Je vous prie, Eminence, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

René Lévesque

# Jato



## Viandes

**BOEUF  
HACHE**

Mi-maigre

La livre

**1<sup>28</sup>**

**ROTI DE BOEUF**

Talon d'épaule

La livre

**1<sup>68</sup>**

**CRETONS FRAIS**

14 oz  
Produit Maison

La livre

**1<sup>48</sup>**

**SAUCISSE FUMÉE**

Fraîche  
de Provigo

La livre

**1<sup>08</sup>**

**JAMBON CUIT**

Tranché, 6 oz  
de Hygrade

Chacun

**1<sup>18</sup>**

**SAUCISSE PORC ET BOEUF**

Décongelée  
de Provigo

La livre

**.98**

**POULET FRAIS**

Canada  
catégorie A  
3 à 4 livres

La livre

**.98**

## Épicerie

**CAFE**

"Nescafé" instantané

Bocal 10 oz

**5<sup>55</sup>**

**COCKTAIL**

De fruits "Del Monte" de fantaisie

Boîte 19 oz

**.59**

**POIS VERTS**

"Del Monte" de fantaisie

Boîte 10 oz

**.29**

**MARGARINE**

"Jato" molle

Cont. 1 lb

**.59**

**MAYONNAISE**

"Hellman"

Jarre 24 oz

**1<sup>32</sup>**

**EAU**

Minérale "Montclair"

Bouteille 30 oz

**.45**

**LIQUEUR**

"Cott" saveurs assorties

Canette 10 oz

**.20**

**CEREALES**

"Pablum" mélangées

Boîte 28 oz

**1<sup>39</sup>**

**JUS**

De tomate "Jato"  
de fantaisie  
Boîte 48 onces

**.57**

**GATEAUX**

"Stuart" mokas assortis  
Boîte familiale

**.71**

**SPAGHETTI**

Spaghettini "Gattuso"  
macaroni coupé  
Cello 2 lb

# Chez Jato une moisson de fruits et légumes gorgés de soleil

## erie

**LAIT** **3<sup>99</sup>**  
En poudre "Bonlac" Boîte 1.5 kg

**THON** **.89**  
"Bye the Sea" morceaux Boîte 6.5 oz

**DINER** **.27**  
Macaroni 0 fromage "Catelli" Pqt 7.5 oz

**BISCUITS** **.82**  
"David" Tarte aux fraises ou feuilles d'érable Pqt 400 gr.

**SAUCE** **.72**  
Soya "Chun King" Bouteille 16 oz

**SAUCE B.B.Q.** **.33**  
"St-Hubert" ou Hot-Chicken Env. 46 gr.

**JUS** **.69**  
D'orange "Kent" surgelé Boîte 12 oz

**EAU DE JAVEL** **.79**  
"Lavo" concentrée Cont. 128 oz

## Fruits et légumes

**POMMES DE TERRE**

Nouvelle récolte  
Culture du Québec  
Canada No 1

**1<sup>18</sup>**

10 livres

**CANTALOUPS**

Très gros et sucrés  
De Californie, Gr 18  
Canada No 1

chacun

**.69**

**PETITS CONCOMBRES**

Culture du Québec  
Canada No 1

Douzaine

**.69**

**CHOUX-FLEURS**

Gros et blancs  
Culture du Québec,  
Gr 12  
Canada No 1

chacun

**.69**

**GOURGANES**

Jeunes et fraîches  
Produit du Québec

2 Livres

**.49**

**FEVES VERTES**

Jeunes et tendres  
Produit du Québec

Livre

**.39**

**NECTARINES**

Juteuses et sucrées  
De Californie, Gr 72

Livre

**.59**

**TI**  
ou **.68**

**OEUFS**  
Catégorie "A" petits

La douzaine

**.55**

**NOUVEAU**



**épargnez de 10% à 40%**

comparé aux produits de marques nationales avec les produits génériques 'sans nom'  
— Les produits génériques sans nom sont des produits de base à emballage jaune simple et à prix réguliers très raisonnables. Des économies rendues possibles par l'élimination de la fantaisie, les coûts réduits de commercialisation et de publicité nationale et un groupe spécial qui recherche les aubaines pour les produits plus en demande. Si vous vous souciez d'abord de trouver des produits garantis sans fantaisie, à prix modiques, les produits génériques sans nom vous conviendront.



PRIX EN VIGUEUR DU 24 AU 29 JUILLET 1978



**GIGOT D'AGNEAU**

de Nouvelle-Zélande, un bout ou l'autre

**1 38**

La livre



**BOEUF HACHE**

Maigre

**1 48**

La livre

**ROTI EPAULE**  
De porc frais La livre **.98**

**CRETONS FRAIS**  
Produit Maison 6 onces **.93**

**VIANDES TRANCHEES**  
Schneiders: simili-poulet, saucisson 6 onces **.58**

**SAUCISSE FRAICHE**  
TAILLEFER, porc et boeuf La livre **1 08**

**SALADE DE CHOU**  
TAILLEFER 16 onces **.78**

**CROQUETTES DE POISSON**  
décongelées La livre **.68**

**FEVES JAUNES**  
Produit du Québec La livre **.29**

**PECHES**

Produit des Etats-Unis Canada No 1

**.49**

La livre

**RADIS FRAIS**  
Produit du Québec Canada No 1 Le paquet **.13**

**BANANES**  
CHIQUITA ou DOLE Produit importé La livre **.27**

**PIMENTS VERTS**  
Produit de l'Ontario La livre **.55**

**PEPSI-COLA**  
Liqueur douce Bouteille 750 ml Plus dépôt **.29**

**JUS D'ORANGE**  
MINUTE MAID Congelé 12 onces **.98**



**OLIVES FARCIES**  
L.P. CORONATION Bocal 20 onces **1 59**

**SOUPE AUX TOMATES**  
HEINZ Boîte 10 onces **.21**

**CROUSTILLES**  
HUMPTY DUMPTY Régulières, ondulées Sac 225 gr **.79**

**MOUTARDE**  
SCHWARTZ Bocal 24 onces **.57**

**BONBONS DARE**  
Bananes, arachides, fraises Cello 10 onces **.89**

**CIGARETTES**  
CRAVEN A, régulières, carton de 200 King size **7.45**  
**7.55**

**RELISH**  
CORONATION, sucrée 12 onces **.71**

**BISCUITS**  
VIAU Feuille d'érable Cello 12 onces **.69**

**COTON TIGES**  
Q-TIPS Boîte de 180 **.81**

**BREUVAGE**  
ALLEN Assorti, Boîte 48 onces **.51**

**ARACHIDES**  
Avec écales P.H. Cello 12 onces **.77**

**BREUVAGE**  
en cristaux GRAD: orange, raisin Cello 3 1/4 onces **.19**

**FEVES**  
au lard CLARK Boîte 19 onces **.53**

**GREVETTES**  
CLOVER LEAF, petites 4 1/4 onces **1 46**

**PECHES**  
AUSTRAL Demies qualité de choix 28 onces **.69**

**PATES**  
CORDON BLEU Jambon, jambon fromage 3 onces **.38**

**CHOUX A LA CREME**  
"Petite Gerbe" 12 pour **1 19**

**PAPIERS-MOUCHOIRS**  
KLEENEX Pour hommes Boîte de 60 **.61**

**OIGNONS MARINES**  
HABITANT 15 onces **1 18**

**VINAIGRETTE**  
Italienne KRAFT 8 onces **.63**

**ESSUIE-TOUT**  
GRAD, blanc, Paquet 2 rouleaux **1 09**

**SAVON TOILETTE**  
IRISH SPRING Pour le bain Pain 4.7 onces **.47**

**SERVIETTES**  
Humides Wet Ones Boîte 70's **1 39**

**MELANGE A GATEAUX**  
SNACKING Assorti 14 onces **.79**

**JUS RAISIN**  
WELCH'S Concentré 40 onces **1 13**

**PAPIER ALUMINIUM**  
REYNOLDS 18" x 25' **1 23**

**NOURRITURE**  
Pour chiens TOP, assortie 25 onces **.41**

**DETERSIF**  
En poudre GRAD Boîte 4.6 livres **1 79**

**EAU VICHY**  
ST-YORRE Bout. 32 onces **.55**

**DEODORANT TICKLE**  
à bille, floral, herbal, non parfumé, 75 ml **1 69**



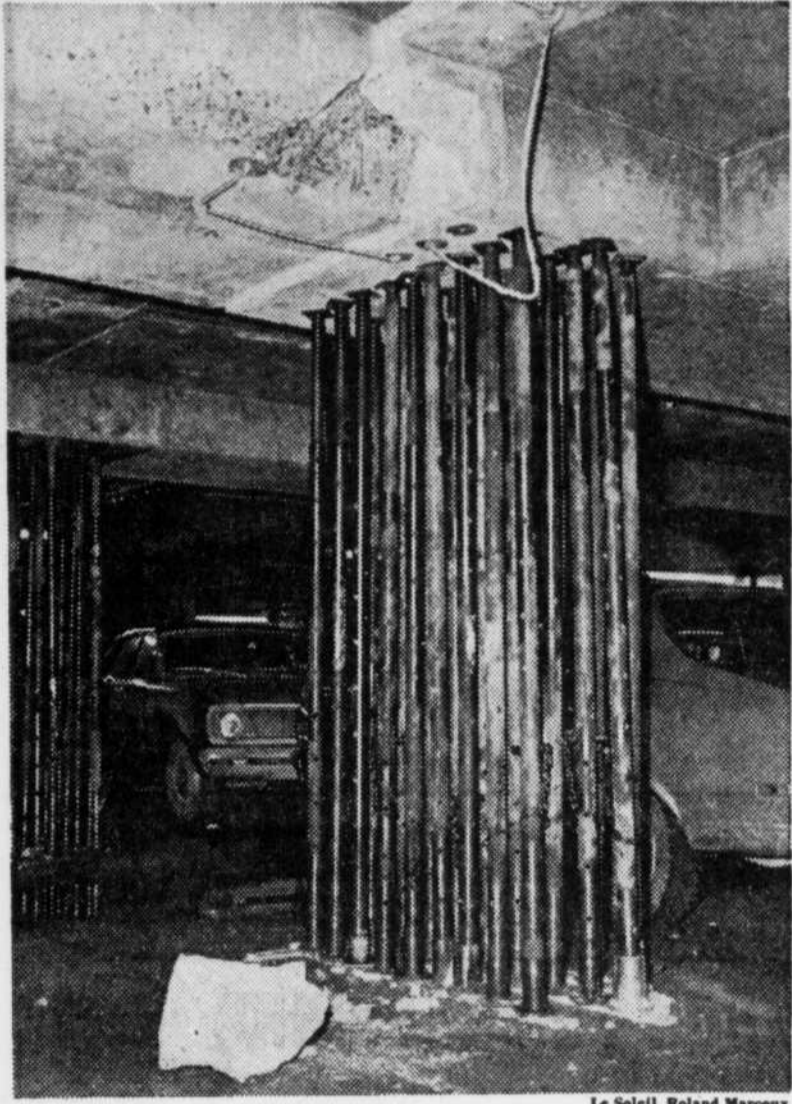
**DALLAIRE**

8500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg 1875, Notre-Dame, Ancienne-Lorette  
427, boul. Bastien, Neufchâtel 82, rue Principale, Saint-Romuald

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS



## Place d'Youville Le stationnement soumis à une expertise à l'automne



Le Soleil, Roland Marcoux

(D'après PC) — Le stationnement de place d'Youville à Québec, est "en bon état et sécuritaire pour les usagers actuels et éventuels", a soutenu hier dans un communiqué le sous-ministre des Travaux publics, M. Bernard Angers.

La déclaration de M. Angers faisait suite à la publication, la veille, d'un rapport d'un ingénieur du ministère des Travaux publics qui affirme avoir constaté des fissures dans la structure du stationnement et qui prétend que "nul ne peut assurer que la structure tienne bon pendant 10 ou 20 ans".

Selon M. Angers, des correctifs ont été apportés par le ministère à la suite de certains problèmes de structure constatés lors de la construction.

Des vérifications régulières sont effectuées pour vérifier l'état du comportement de ces correctifs. "Aucune détérioration n'a été notée au cours des cinq dernières années", estime M. Angers.

"Dans une perspective de prudence administrative, une expertise finale aura lieu au cours de l'automne 1978", conclut le sous-ministre.

Des fissures étaient apparues dans le toit de l'édifice il y a un peu plus de cinq ans, soit en mars 1973, lors du dégel printanier.

Quelques blocs de ciment s'étaient alors détachés du toit le long d'un joint de deux sections de la construction.

Les fissures avaient été décrites à l'époque par les responsables de l'édifice comme des "problèmes normaux d'ajustement".

## Côte de Beaupré: un stade couvert pour cinq localités

par Damien GAGNON  
Cinq municipalités de la Côte de Beaupré ont décidé de s'unir pour se doter d'un stade couvert dont le coût de construction est évalué à environ \$775.000.

Il s'agit des municipalités de Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Tite-des-Caps et Beaupré qui ont signé l'entente prévoyant l'achat d'un terrain de 115,050 pieds carrés situé à proximité de la polyvalente Mont-Sainte-Anne. La population totale des cinq municipalités est de 12,322 habitants.

En plus des recettes d'une souscription publique, le comité est assuré de recevoir une subvention de \$150,000 du Haut commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

L'administration de ce stade couvert reviendra à un comité composé de représentants des municipalités impliquées. Les travaux de construction devraient généralement débiter au cours du mois d'août.

Le président est M. Roland Renaud, de Beaupré. Ce comité avait été mis sur pied pour promouvoir l'idée de la construction d'un stade couvert.

## Un référendum à Saint-Ferréol

Les 9 et 10 août, les contribuables de Saint-Ferréol-les-Neiges seront appelés à se prononcer sur un règlement d'emprunt de \$300,000 récemment adopté par le conseil municipal et destiné à financer la construction d'un complexe administratif municipal.

C'est à l'occasion d'une assemblée publique tenue au début de juillet que 250 des quelque 2,400 électeurs-proprétaires de cette municipalité ont réclamé la tenue d'un référendum.

Il est important de noter que ce règlement d'emprunt a été adopté sur division par le conseil municipal. C'est le maire M. Robert Paquet qui a fait pencher la balance en faveur des trois conseillers favorables au projet, les trois autres s'étant opposés.

**Nouveaux appartements luxueux A LOUER**

**3 1/2 - 4 1/2 - 5 1/2**

**disponibles maintenant**

RENSEIGNEMENTS:  
653-6207  
871-4007

**LES TOURS DES COMPAGNONS**  
3600, DES COMPAGNONS, STE-FOY

## Cinq localités de la région de Québec se partagent \$60,000

Cinq municipalités de la grande région de Québec se partageront quelque \$60,000 dans le cadre de l'Opération solidarité économique.

Ces sommes, en provenance du ministère québécois des Affaires municipales, leur ont été allouées par le biais des programmes provinciaux d'aide à la construction et à la rénovation d'équipements municipaux.

Ces contributions provinciales se répartissent comme suit: \$9,000 à Saint-Émile, en banlieue de Québec, pour la transformation de l'hôtel de ville local; \$12,500 à Disraeli et \$11,500 à Black Lake, là aussi pour le réaménagement d'immeubles municipaux. Les villes de Lauzon et d'Asbestos bénéficieront quant à elles de subventions respectives de \$17,000 et de \$11,500, la première pour la réfection du toit du Centre communautaire, la seconde pour l'amélioration d'immeubles de propriété municipale.

L'octroi de ces montants permettra, au total, de fournir de l'embauche pour une durée de 243 semaines/hommes.

### Arrêts de travail plus nombreux

OTTAWA (PC) — Le nombre de jours-homme perdus en avril, à cause de lock-out et de grèves, a passé à 475,580, par rapport à 406,510 en mars, a annoncé le ministère fédéral du Travail.

En avril, 42,255 salariés étaient touchés par des arrêts de travail dans 157 conflits, comparé à 37,590, dans 148 conflits, en mars.

Huit pour cent des jours-hommes perdus en avril étaient dans des conflits régis par la loi fédérale du travail.

**TERRASSE DECELLES**  
12, RUE DECELLES  
LORETTEVILLE

**1 MOIS GRATUIT POUR UN TEMPS LIMITE**  
LOGEMENTS A LOUER — MEUBLES SUR DEMANDE

**1 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2**  
**DISPONIBLES MAINTENANT**

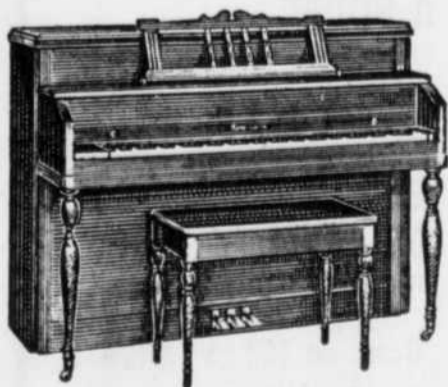
- Tout à l'électricité
- Eau chaude
- Intercom
- Raccords pour laveuse/sécheuse
- Stationnement avec prise
- Entrée de câble

PROXIMITE DES ECOLES — ARRÊT D'AUTOBUS — CENTRE COMMERCIAL

Pour renseignements: **653-6207**  
871-4007

## VENTE DE JUILLET

AVANT L'AUGMENTATION DES PRIX, ACHETEZ MAINTENANT A PRIX "VENTE DE JUILLET"



REDUCTION SUR TOUS NOS PIANOS et ORGUES



TOUS NOS ECHANTILLONS D'ORGUES

**Wurlitzer**  
A PRIX REDUITS DE

**20% à 45%**

754 EST, SAINT-JOSEPH  
QUÉBEC,  
522-1233  
522-1234

**St Cyr & Frère Inc.**

PLACE LAURIER  
SAINTE-FOY  
651-7384

COURS GRATUIT AVEC ACHAT D'ORGUE

## LE SOLEIL EST REVENU... FAUT FÊTER ÇA!



**Eurobalade**

LA DEUXIEME GAGNANTE DU CONCOURS "EUROBALADE"  
Madame Raymonde Boulanger, 864, rue Louis-Frédéric, Québec, est l'heureuse gagnante d'un voyage pour deux personnes vers la destination "Eurobalade" de son choix. Monsieur Paul-A. Audet, président du journal Le Soleil, remet ici à madame Boulanger un chèque au montant de \$500 en présence de monsieur Normand Picard, directeur commercial d'Air Canada à Québec, qui lui a remis les billets d'avion.

ACHETEZ LE SOLEIL et participez à

**Eurobalade**  
AIR CANADA

**14 jours en Europe à l'une des 20 destinations Eurobalade**  
En plus, \$500.00 d'argent de poche par couple.

Remplissez vite le coupon de participation qui se trouve dans ce journal, en page A-2 et postez-le à:  
LE SOLEIL "Concours Eurobalade" 390 est, rue St-Vallier, Québec G1K 7J6.

Tous les détails dans **LE SOLEIL**





**Gem**  
L'ÉPICIER QUE **Gem**

- CEREALES**  
SUGAR CRISP POST Bte de 400 g **1.12**
- CAFE INSTANTANE**  
SANKA Bocal de 8 oz **5.88**
- SAUCE H.P. ORDINAIRE**  
Bout. de 7.5 oz **.57**
- EXTRAIT DE FRAISE**  
MARC-D Bout. de 100 ml **1.69**
- DESODORISANT A BILLE**  
FLORAL OU NON PARFUME TICKLE Cont. de 75 ml **1.79**
- SERVIETTES SANITAIRES**  
SANS CEINTURE CONFIDET Bte de 12 **.99**
- MELANGE A GATEAU**  
SAVEURS VARIEES DUNCAN MINES Bte de 18.5 oz **.69**
- VINAIGRE**  
SCHWARTZ Bout. de 120 oz **.99**
- DENTIFRICE**  
COLGATE Tube de 100 ml **1.08**
- LIQUEUR EN POUDRE**  
SAVEURS VARIEES FRIGOLO Bte de 20 oz **1.29**
- POULET DESOSSE**  
COQUET Bocal de 15 oz **2.39**
- SAUCE H.P. "FRUITI"**  
Bout. de 7.5 oz **.66**
- SHAMPOOING**  
POUR CHEVEUX GRAS OU NORMAUX CLAIROL Bout. de 225 ml **1.59**
- MARGARINE DURE**  
MARY LOU Paq. de 1 lb **.55**
- PAPIER DE TOILETTE**  
COULEURS VARIEES SWAN'S DOWN Paq. de 5 roul. **1.79**

- VINAIGRE**  
SCHWARTZ Bout. de 80 g **.79**
- EPICES A MARINADES**  
SCHWARTZ Bte de 3 oz **.69**
- DETERGENT LIQUIDE**  
POUR LA VAISSELLE PALMOLIVE Cont. de 24 oz **1.03**
- SAVON DE TOILETTE**  
BLANC COLGATE Pqf 5 pains **.99**
- BONBONS**  
TRANCHES DE CITRON ET D'ORANGE VIAU Cello de 600 g **.89**
- MARMELADE**  
ORANGE OU 3 FRUITS KRAFT Bocal de 24 oz **1.19**
- GARNITURES FOUETTEES**  
SURGELEES RICH Aérosol de 10 oz **.63**
- FARINE TOUT USAGE**  
FIVE ROSES Sac de 5 lb **1.05**
- PATE DE JAMBON**  
CORDON BLEU Bte de 7 oz **.79**
- LITIERE POUR CHATS**  
SAULAR Sac de 10 lb **2.99**
- GOMMES A.B.**  
VIAU Cello de 600 g **.89**
- BEURRE D'ARACHIDES**  
CREMEUX KRAFT Bocal de 4 lb **3.79**
- DESODORISANT**  
PARFUMS VARIEES AIR CARE Aérosol de 7 oz **.57**
- JAMBON PIQUE-NIQUE**  
CORDON BLEU Bte de 1 lb **2.39**



**BISCUITS**  
**THE SOCIAL**  
**CHRISTIE**  
Cello de 400 g. **.79**

**RELISH**  
**SUCREE**  
**HABITANT**  
Bocal de 15 oz **.69**

**SACS**  
**A SANDWICHES**  
**BAGGIES**  
Bte de 100 **.69**

**ASPERGES**  
**COUPEES**  
CANADA DE CHOIX  
ST-CASTIN  
Bte de 12 oz **.59**

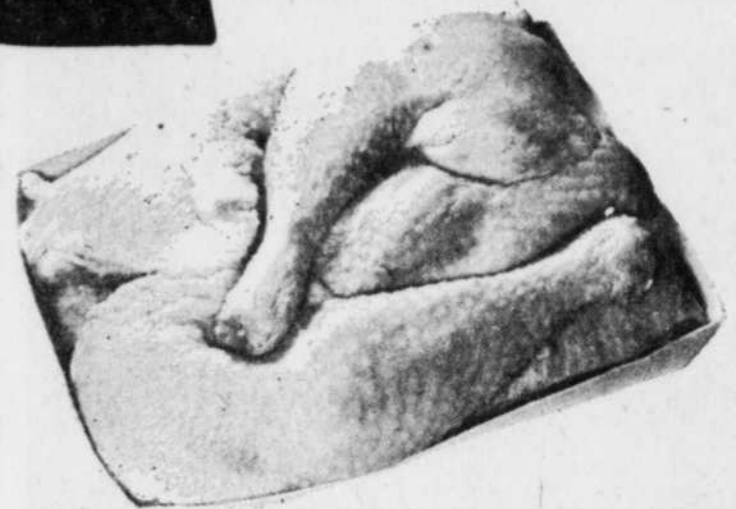
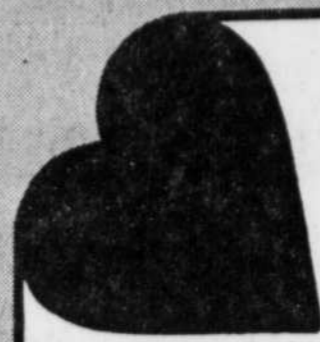
**SOUPE**  
**AUX TOMATES**  
HEINZ  
Bte de 10 oz **.19**

**SAVON**  
**EN POUDRE**  
PUNCH  
Bte de 5 lb **2.49**

**MAYONNAISE**  
KRAFT  
Bocal de 16 oz **.87**

**PAPIER**  
**D'ALUMINIUM**  
ST-CASTIN  
Bte de 12'' x 25' **.51**

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.



**CUISSES DE**  
**POULET FRAIS** **.98** lb

**POITRINES DE POULET** **1.28** lb  
FRAIS

**JAMBON FUME (PICNIC)** **.88** lb  
DANS L'EPAULE (4 A 6 lb)

**PAIN DE POULET** **1.18** lb  
BELLE FERMIERE

**SAUCISSES FUMEEES** **1.18** lb  
BELLE FERMIERE

**BACON TRANCHE** **1.59** lb  
ST-CASTIN

LES PRODUITS DE QUALITE



TOUJOURS EN BONNE PLACE A LA BONNE PLACE  
CHEZ VOTRE ÉPICIER "GEM".

**FEVES**  
**JAUNES COUPEES**  
CANADA DE CHOIX  
ST-CASTIN  
Bte de 19 oz **.35**

**THE**  
**EN SACHETS**  
ST-CASTIN  
Sac de 100 **1.70**

**SIROP**  
**DE TABLE**  
ST-CASTIN  
Bout. de 32 oz **.85**

**OIGNONS**  
**SUCRES**  
ST-CASTIN  
Bocal de 12 oz **.84**

**SAUCE A**  
**HOT CHICKEN**  
ST-CASTIN  
Bte de 14 oz **.30**

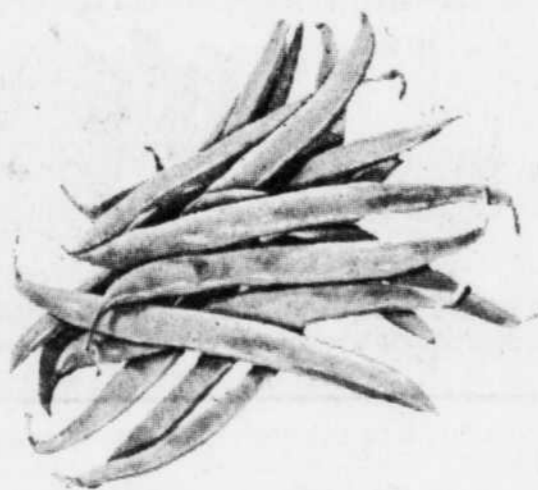
**POIS**  
**A SOUPE**  
ST-CASTIN  
Sac de 2 lb **.85**

**ESSUIE-TOUT**  
**BLANC**  
ST-CASTIN  
Paq. de 2 roul. **1.04**

**EAU**  
**DE JAVEL**  
ST-CASTIN  
Cont. de 128 oz **.81**

**ASSOUPPLISSEUR**  
**DE TISSU LIQUIDE**  
ST-CASTIN  
Cont. de 64 oz **.79**

**PANSEMENTS**  
**ADHESIFS**  
ST-CASTIN  
Bte de 60 **.96**



**FEVES JAUNES**  
CULTURE DU QUEBEC  
CANADA # 1  
lb **.39**

**RAISINS ROUGES** **.75** lb  
VARIETE "CARDINAL"  
PRODUIT DES E.-U. CANADA # 1

**ECHALOTES** **2 / .35**  
CULTURE DU QUEBEC  
paq.

**PECHES** **.69** lb  
PRODUIT DE LA CALIFORNIE  
CANADA # 1



**BIEN VOUS SERVIR**  
**NOUS TIENT**  
**A COEUR**



# pierre champagne

Tél.: 647-3434  
de 9h à 11h

## Un petit bijou qui coûte des bidoux

Je viens de mettre la main sur le rapport annuel (1977) de la Commission des transports de la Communauté urbaine de Québec. Wow! Extraordinaire! Une revue d'une trentaine de pages, sur papier glacé avec séparation de couleurs un peu partout. Un vrai petit bijou de présentation. Mais un petit bijou qui a dû coûter des bidoux.

Je commence à avoir hate que les organismes publics, que ce soit la CTCUQ ou n'importe quel ministère, se disciplinent et n'investis-

sent plus des sommes rondellettes dans la publication d'un rapport annuel que personne ne regarde et que même les intéressés s'empres-

sent de ranger en filière Z. Le déficit de la CTCUQ, qui frôle, cette année encore, le 10 millions de dollars ne varierait sans doute pas beaucoup si le rapport annuel était tout simplement photocopié en noir et blanc sur des feuilles ordinaires mais ce serait certainement une dépense inutile de moins.



Le Soleil, Jean Vallières

### Duchesses... dernier rappel

Ceux et celles qui veulent devenir "duchesses du Carnaval...oups! je me suis trompé. Je recommence. Celles qui veulent devenir duchesses du Carnaval, cette année, n'ont plus que quelques jours pour s'inscrire. Les duchesses, cette année, devront avoir entre 20 et 25 ans (elles vieillissent), être célibataires et, comme le dit la réclame, avoir un faible pour une carrière en relations publiques. Une chose est certaine, c'est qu'un carnaval, ça délire une femme, une jeune fille, au moins autant que n'importe quel mouvement féministe. Les candidates intéressées doivent communiquer avec le carnaval, à 626-3716, avant minuit, le 31 juillet. P.S. Elles doivent aussi aimer la compagnie d'un gros bonhomme blanc, très gentil, mais polygame.



Jean Garon soi-même

## Le chaînon manquant, le voici!

L'homme que vous apercevez sur cette photographie n'est nul autre que le président du Syndicat des journalistes de Québec, M. Jean Garon. Parlez-en aux patrons, il fonce toujours comme cela, comme un boeuf. Cette image a été prise en fin de semaine, alors que Jean, en vacances, recevait à son chalet tous les journalistes de la rédaction du SOLEIL. Au "méchoui" s'il vous plaît. Et un "méchoui" délectable s'il en fut un. Tout le monde était très heureux... sauf les voisins qui ont eu à nous supporter jusque très tard dans la nuit.

## Premier versement ...cochon

Depuis l'époque de la crise, rares sont les gens qui ont utilisé le paiement en "nature" pour effectuer une transaction.

Pourtant, vendredi dernier, M. Samuel Desbiens des Immeubles Belley, à Chicoutimi, a réalisé la vente d'une maison d'été pour la somme de \$8.200 plus... un porc de 150 livres évalué à quelque \$200.

C'est ainsi que vendredi matin, M. Jean Lapointe, notaire, a dû se rendre sur le stationnement d'un restaurant du centre-ville de Chicoutimi, en compagnie de MM. Claude Fortin et Edmond-Louis Tremblay, respectivement acheteur et vendeur, afin de faire la vérification du cochon, surnommé "Sam", sans aucun doute en l'honneur de Samuel Desbiens pour son idée quelque peu originale et tellement inusitée.



MAUREEN MURPHY, âgée de 17 ans, du 12 rue Christ-Roi, à Lévis, pose fièrement à la gauche du premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, au moment où celui-ci lui remettait un chèque de \$100 parce qu'elle s'était classée première à un concours de composition française. C'est à la suite d'un échange d'étudiants entre le chapitre de Lévis et le chapitre de Victoria (C.-B.) de l'Union des employés de la Défense nationale que Maureen a mérité cet honneur. Etudiante, l'an dernier, au couvent de Lévis, Maureen vient de s'inscrire cette année au collège de Lévis où elle entreprendra des études en sciences humaines.

## Des gens extraordinaires

CLAUDE BLANCHARD et sa troupe donnent, demain, après-demain et l'autre demain leur spectacle burlesque au grand salon "Fernando" du restaurant "Au Vieux Québec". BLANCHARD, ce n'est pas un cadeau... donc l'entrée n'est pas gratuite.

reprocher à cette société dynamique.

recteur général du Séminaire de St-Augustin.

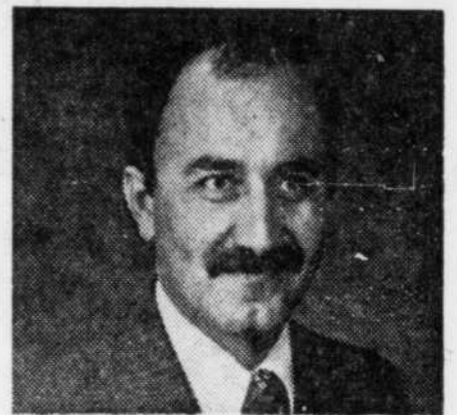
capitale pour prendre deux semaines de vacances et l'on croit qu'il s'est dirigé vers les côtes du Maine, en compagnie de YVES MICHAUD, son ami personnel de toujours.

...

...

Le premier ministre LEVESQUE a quitté la

Le Lt FRANCOIS BUREAU, 21 ans, fils de M. et Mme J. Bureau, du 1634 Mon Repos, à Ste-Foy a mérité le prix d'excellence de la classification "logistique" présenté au meilleur élève-officier de la classe des finissants du collège militaire de St-Jean.



Gérard BIRON

...

La secrétaire de la Société linnéenne Mme NORMANDEAU, était heureuse de nous annoncer que la société s'était rendue à notre suggestion et que les noms des coquillages qu'elle exposait dans un comptoir de l'Aquarium de Québec avaient été francisés. Bravo. C'était là la seule chose que l'on pouvait

...

C'est un jeune curé de 33 ans, le père GERARD BIRON, de l'Ordre des Servites de Marie, qui a été nommé récemment di-



# Tambour battant

**HATEZ-VOUS!**  
Il ne reste que quelques jours

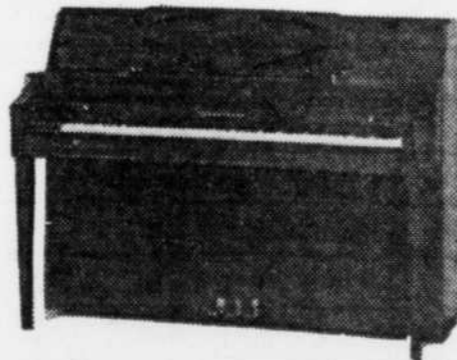
# \$200 à \$1,200

## de réduction sur tous les orgues et pianos en magasin

PROFITEZ DE CES SPECIAUX JUSQU'AU 31 JUILLET 1978



**PIANOS WILLIS** La Ronde  
Hauteur 40 3/4", largeur 58",  
profondeur 21 3/4"  
Prix rég. \$1,500 **SPECIAL \$1,250**



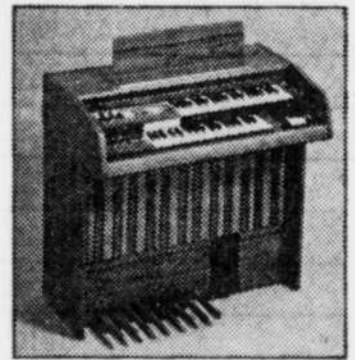
**PIANOS HEINTZMAN GARRY**  
4 en main, dimensions:  
59" x 42" x 25"  
Rég. \$2,295 **SPECIAL \$1,950**



**ORGUES KAWAI**  
E-500  
2 claviers de 49 notes, jeux d'orgue: 5 tirettes, 11 tablettes, 5 percussions, synthétiseur polyphonique, choix de 16 rythmes électroniques avec variation.  
Prix rég. \$4,995 **SPECIAL \$4,250**



**ORGUES KAWAI**  
E-120  
2 claviers de 44 notes, 12 jeux au clavier supérieur dont le piano, Leslie intégré, accord automatique, 10 tempos.  
Prix rég. \$2,895 **SPECIAL \$2,290**



**ORGUES KAWAI**  
E-60  
5 jeux au clavier supérieur, 8 tempos, pédalier, 13 notes, 30 watts RMS.  
Rég. \$1,495 **SPECIAL \$1,270**



**KAWAI**  
CE-1 P/E  
Rég. \$2,695  
**SPECIAL \$1,950**



**HEINTZMAN SALSBOURG**  
Longueur 62"  
Hauteur 46"  
Largeur 25"  
Rég. \$2,995 **SPECIAL \$2,550**

**KAWAI UST6 S/W** Rég. \$3,095 **SPECIAL \$2,295**  
**KAWAI 801 E/A** Rég. \$3,195 **SPECIAL \$2,375**  
**WILLIS PALERMO** Rég. \$1,600 **SPECIAL \$1,390**  
**KAWAI E-55** Rég. \$1,095 **SPECIAL \$995**

**ORGUES KAWAI**  
E-90  
2 claviers de 44 notes, 9 jeux au clavier supérieur dont le piano, Leslie intégré, accord automatique, 10 tempos.  
Rég. \$2,095 **SPECIAL \$1,795**



**WILLIS CONSERVATOIRE**  
(Euro-design)  
Rég. \$2,195 **SPECIAL \$1,850**

A CES BAS PRIX, NOUS NE POUVONS ACCEPTER AUCUN ECHANGE

# MUSIQUE BEAUDOIN

**N.B.: Chaque achat d'orgue inclut:**

1. Garantie de 5 ans sur oscillateur, 2 ans sur pièces électroniques, 1 an sur la main-d'œuvre, 90 jours sur le meuble. 2. Banc 3. Livraison 4. Ecouteurs 5. 8 cours gratuits de 30 minutes.

3186, chemin sainte-foy, sainte-foy G1X 1R5  
658-8020

17, desjardins, lévis, québec G6V 5V1



# Pollack

## VENTE DE FERMETURE DU RAYON DE LA FOURRURE

VENTE AU MAGASIN DU CENTRE-VILLE SEULEMENT, MAIL ST-ROCH.

	Style	Maintenant ou jamais	Grandeur
CHAT SAUVAGE	510	\$1,499.	18 ans
	860	\$1,499.	18 ans
	860	\$1,499.	12 ans
	610	\$1,499.	8 ans
	860	\$1,499.	16 ans
	860	\$1,499.	12 ans
	705	\$1,499.	10 ans
RAT MUSQUÉ	780	\$1,099.	40
	780	\$1,099.	40
	510	\$1,099.	18 ans
	179	\$1,099.	16 ans
	510	\$1,099.	10 ans
	508	\$1,099.	12 ans
	301	\$1,099.	12 ans
	301	\$1,099.	14 ans
	508	\$1,099.	20 ans
	508	\$1,099.	18 ans
	508	\$1,099.	18 ans
	508	\$1,099.	18 ans
	510	\$1,099.	16 ans
	508	\$1,099.	16 ans
	508	\$1,099.	14 ans
	508	\$1,099.	12 ans
	510	\$1,099.	12 ans
510	\$1,099.	10 ans	
301	\$1,099.	10 ans	
124	\$1,099.	14 ans	
124	\$1,099.	10 ans	
510	\$1,099.	14 ans	
510	\$1,099.	12 ans	

	Style	Maintenant ou jamais	Grandeur	
CASTOR A POIL LONG	510	\$1,099.	10 ans	
	510	\$1,099.	12 ans	
	510	\$1,099.	12 ans	
	510	\$1,099.	10 ans	
	510	\$1,099.	10 ans	
	510	\$1,099.	14 ans	
	510	\$1,099.	10 ans	
	510	\$1,099.	10 ans	
	510	\$1,099.	10 ans	
	510	\$1,099.	16 ans	
	510	\$1,099.	14 ans	
	510	\$1,099.	14 ans	
	510	\$1,099.	14 ans	
	510	\$1,099.	12 ans	
	510	\$1,099.	12 ans	
	510	\$1,099.	10 ans	
	RENARD NORVEGIEN	677	Rég. \$2,700.	\$1,999.
VISON RANCH	921	Rég. \$3,300.	\$2,600.	16 ans
VISON NOIR	921	Rég. \$3,300.	\$2,600.	14 ans
VISON PASTEL	3268	Rég. \$2,600.	\$1,999.	40
OPOSSUM COURT	506		\$499.	10
RAT MUSQUE GARNI D'OPOSSUM (HOMME)	780	Rég. \$1,400.	\$1,099.	38



M. ACHETEUR MODERNE

0 0000 0

VENTE AU MAGASIN  
DU CENTRE-VILLE SEULEMENT,  
MAIL ST-ROCH.

Utilisez votre carte de crédit Pollack.  
Master Charge et Chargex sont aussi acceptées.

Aucune mise de côté  
Ouvert demain et vendredi soir jusqu'à 9:00

# Pollack

• Mail St-Roch seulement.